

le Confédéré

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

CRÉDIT SUISSE

bonifie actuellement

5 %

sur obligations de caisse
dès 5 ans

P 105 S

Rédaction et administration
1920 Martigny - ☎ (026) 2 20 31
Abonnement : Suisse 24 fr.
Etranger 32 fr. - C.C.P. 19-58
Publicité : Publicitas S.A. - Sion
Av. du Midi 8 - ☎ (027) 2 44 22
Agence Martigny ☎ (026) 2 10 48
Agence Brigue ☎ (028) 3 12 83
Succ. en Suisse et à l'étranger
TARIF annonce 15 ct. le mm.
réclame 50 ct. le mm.
avis mort. 45 ct. le mm.

Où allons-nous ?

Encore très atténuées dans les débats publics, les conversations de couloir de nos députés aux Chambres fédérales portent presque exclusivement ces jours-ci sur la manière d'envisager la conduite future des affaires suisses.

Avec ce lourd handicap de quatre partis au pouvoir, il faut bien chercher des formules qui satisfassent les uns et les autres. Mais croyez-moi, la démocratie en prend un bon coup.

L'esprit démocratique est, d'après les concepts communément admis, celui qui donne le feu vert après avoir réuni l'opinion de la majorité ; ce qu'il craint avant tout c'est cette complication grégaire qui porte le nom d'unanimité. Or, dans la recherche des formules de gouvernement, on tend justement aujourd'hui vers la manière la plus apte à recueillir l'agrément de tous les partis au pouvoir.

Cela se comprendrait encore en temps de bouleversement, de révolution ou d'événements graves, alors que l'unité des conceptions est parfois seule à pouvoir ramener l'unité des

volontés vers le meilleur but commun et vers un objectif imposé par avance, qui est le plus souvent la paix.

Mais nous n'en sommes pas là, Dieu merci, et concevoir à cette heure notre Gouvernement fédéral comme une espèce de comité de salut public qui doit à tout prix se tenir en équilibre sur une plateforme commune pour le plus grand bien des administrés, c'est, de la

Par JEAN CLEUSIX

part des partis responsables, montrer plus leur avidité au pouvoir que la volonté manifeste de diriger avant tout le pays.

Car finalement nous voudrions bien savoir si l'intérêt général est à ce point menacé qu'il réclame à tous crins ce contrat de législature dont on parle tant, qui est sans doute un monument imaginaire parfait de la science juridique mais qui ne correspond nullement, j'en suis mille fois persuadé pour avoir consulté maint citoyen de mon canton, aux désirs populaires.

Je sais bien que parfois on peut même faire douce violence au peuple s'il s'agit de l'intérêt supérieur du pays, mais encore faut-il demeurer, dans ce cas, extrêmement prudent et circonspect. Quand on passe sous jambe les postulats habituels de la démocratie on finit par s'abuser avec ceux dont on voulait sauvegarder les intérêts.

J'écris ces lignes au moment où se déroulent les élections traditionnelles aux Chambres fédérales, et où, surtout, l'on parle ouvertement d'une surprise de Noël sous la forme d'une distribution nouvelle des tâches gouvernementales entre les membres de notre Exécutif. Et bien cette seule éventualité déjà, si elle devait prendre forme sous peu, démontrerait assez que dans le cadre d'un programme qui doit recevoir l'agrément de tous les partis on peut difficilement placer les hommes selon la nature des dons qu'ils ont reçus. Mais là n'est encore pas le plus important défaut du programme minimum commun que certains croient pouvoir donner naissance à une administration dynamique connaissant parfaitement sa ligne de conduite.

Le grand risque est que demain ce ne soit plus l'Exécutif qui dirige la Suisse, mais les partis eux-mêmes par le canal des antennes qu'ils auront placées en haut lieu sous la forme de conseillers fédéraux. Car il est évident que la constellation exécutive actuelle ne peut plus, quoiqu'en disent ceux qui en font partie, constituer une équipe où la collégialité dépasse tout. Il y aura fatalement dans toutes les décisions importantes à prendre un « oui...

mais », formule si prisée par M. Giscard d'Estaing, l'ancien ministre français des finances.

Et le jour où cette supposition sera devenue réalité la politique aura tout simplement cédé le pas pour faire place à l'économie, et le parlement sera, si vous me passez l'expression, une foire d'empoigne des grands épiciers.

Il est possible que des hommes plus intelligents et plus compétents que moi croient sincèrement à la validité et à la durée d'un contrat de législature qui lierait tous les partis en cause. Mais le peuple, lui, n'y croit pas et n'y a jamais cru. Il suffirait d'ailleurs de l'interroger par voie de l'urne pour savoir son opinion.

Non, dans la pratique, et je m'excuse de le répéter encore, seule l'existence d'une majorité et d'une opposition forte peut promouvoir des solutions salvatrices pour notre pays. Au moment où il faut de l'audace, de l'action, de la hardiesse même dans les décisions, on vient nous proposer ce vaccin calmant de la plateforme minimale entre les partis.

C'est méconnaître complètement nos besoins que d'oser essayer ce système. D'ailleurs il est absolument fatal qu'il craquera à l'usage et peut-être en faisant grand bruit. Dès lors vaut-il la peine de s'y appuyer pendant quelque temps au risque de nous rompre le cou ?

Le rôle social de la forêt

La détérioration constante, depuis 1962, de la situation de l'économie forestière, surtout en montagne et dans les régions productrices de bois feuillus, situation qui a encore été aggravée par les récents événements, a donné lieu à des interventions parlementaires ayant pour but d'engager la Confédération à prendre des mesures d'encouragement, surtout en faveur de l'économie forestière montagnarde, qui est fort dépendante des salaires et à veiller à l'écoulement des bois feuillus exploités, autrement dit à la conversion, en forêts résineuses, des peuplements feuillus peu productifs. Le principal argument fut, en l'occurrence, que le rôle social de la forêt devenait de plus en plus important pour la collectivité et qu'une forêt qui rapporte trop peu exige même des mises de fonds, ne peut pas recevoir les soins nécessaires à la fonction qu'elle doit remplir. Le Conseil fédéral a examiné ces interventions. Dans ses réponses, il a mis l'accent sur l'effort personnel que doit fournir l'économie forestière, en particulier sur la mécanisation et la rationalisation poussées des exploitations forestières, de même que sur l'amélioration de la formation du personnel forestier.

Evolution préoccupante des finances cantonales

Une comparaison des budgets cantonaux pour 1968 jusqu'ici publiés avec les mêmes budgets correspondant à l'année actuelle, laisse apparaître que les excédents de dépenses ont, dans maints cas, régressé d'une année à l'autre. Bien qu'un jugement ne soit toutefois possible que sur la base des résultats des comptes, on serait tenté de penser que le creux de la vague a été dépassé et que les finances cantonales s'engagent résolument dans la voie de la sagesse et de la modération. Mais il est connu que dans le royaume des aveugles, le borgne est roi ! En effet, bien qu'étant moins importants que pour l'année en cours, les déficits budgétaires pour 1968 dans certains cantons restent considérables. Au total, ils sont estimés pour 1968 à 380 millions environ. En outre, il ne faut pas oublier que, dans d'autres cantons, les excédents passifs dépassent ceux qui étaient prévus pour 1967 ; tel est, par exemple le cas à Bâle-Ville, Lucerne et dans le canton de Vaud. Enfin, il faut remarquer que les taux d'accroissement des dépenses continuent à être très élevés dans la plupart des cantons (12,5% à Fribourg, 11,3% dans le canton de Vaud, par exemple).

La réalité est donc dans l'ensemble, l'évolution des finances cantonales reste préoccupante car l'explosion des dépenses — qu'on motive par-

fois un peu trop aisément par la nécessité de développer l'infrastructure, même dans les cas où il s'agit de dépenses qui pourraient être reportées ou qui pèchent par excès de grandeur, par perfectionnisme ou par manque de sens économique — n'a été que légèrement atténuée et non interrompue. Les cantons continuent donc d'accumuler des dettes ; il en résulte, en particulier, deux conséquences fâcheuses, à savoir d'une part, que les intérêts absorbent une partie toujours plus importante des recettes fiscales, ce qui a pour conséquence que les sommes qui sont ainsi dépensées ne peuvent évidemment plus être utilisées pour le financement direct des tâches publiques. L'impatience des autorités à vouloir tout réaliser à la fois sans en avoir les moyens — c'est-à-dire en empruntant — se traduit donc pour elles par une certaine moins-value de leurs ressources propres en même temps que par une perte de liberté de mouvement en matière de politique financière. D'autre part, l'on court le risque de voir la charge fiscale peser toujours davantage sur l'imposition directe car les cantons ne peuvent pratiquement compter que sur l'imposition du revenu et de la fortune lorsqu'ils sont obligés de se procurer des recettes supplémentaires. Des augmentations d'impôts sont souvent liées à une aggravation de la progression. Il

est opportun d'ajouter qu'à cet égard les tendances qui apparaissent dans le budget de la Confédération (fort accroissement du produit de l'impôt de défense nationale et augmentation plutôt modeste des impôts de consommation) ne sont pas du tout rassurantes. Existe-t-il maintenant des solutions pour pallier cet état de choses peu réjouissant ? Certes, et le problème n'est pas tant de les trouver — elles sont simples — que de les faire admettre, car l'on crie depuis trop longtemps dans le désert. Il faut, en premier lieu, souhaiter que tous les cantons s'inspirent des exemples donnés par certains d'entre eux en matière de planification financière à long terme et mettent sur pied des programmes de dépenses comportant des ordres de priorité. Ensuite — et c'est un élément nouveau auquel il convient de vouer la plus grande attention — il faut espérer que le projet d'amnistie fiscale générale, sur lequel le peuple et les cantons devront se prononcer le 18 février prochain, sera accepté, car cette amnistie bénéficierait au tout premier chef aux finances des cantons. La récupération des valeurs jusque là dissimulées fournirait à ces derniers une matière fiscale supplémentaire et leur permettrait de ne pas recourir à de nouvelles hausses d'impôts ou, tout au moins, à en limiter l'importance.

Vous m'en direz tant !

Cette histoire authentique, je la tiens de Paul Budry lui-même, un des grands écrivains de ce pays, mais qui parlait surtout son œuvre au lieu de l'écrire :

« Je rentre à mon domicile, après plusieurs jours de vacances, me disait-il, quand je tombe sur la note de téléphone. Aussitôt, j'éclate de rire... l'administration s'était trompée d'abonné !

L'idée qu'une organisation aussi sérieuse ait pu commettre une erreur aussi grossière excitait sa verve et il s'en réjouissait dans son cœur, si l'on me permet ce style mystique.

Il se rend donc à un des nombreux bureaux prêts à accueillir les réclamations ou à donner des conseils et sans dissimuler son ironie il tend sa feuille à un employé.

— Et alors ? fait celui-ci, en le regardant par-dessus ses lunettes.

— Vous me connaissez... non ? Je suis un particulier, pas une entreprise industrielle.

— Et après ?

— Eh bien, je vous serais obligé de me donner mon décompte, pas un autre.

— C'est le vôtre.

— Allons donc, j'étais absent ! Vérifiez vite et qu'on en finisse avec cette mauvaise plaisanterie.

L'employé s'en va donc à pas lent aux renseignements, et revient, d'un pas vif.

— Si Monsieur veut jeter un coup d'œil, voici le détail des communications de Monsieur, claironnie-t-il, et cette assurance avait de quoi vous glacer le sang dans les veines.

— Suivez mon doigt, enchaîne-t-il, suivez-le, je vous prie : le 7 juil-

let vous avez eu cinq communications pour Rome, le 8, douze pour Paris, le 9, quatre pour Athènes, le 10, six pour Londres et ainsi de suite.

— Ce n'est pas moi, voyons, puisque je vous répète que je me trouvais à l'étranger !

— Peut-être y avait-il quelqu'un chez vous.

Ni Saint Paul au chemin de Damas, ni Paul Claudel en l'église de Notre-Dame de Paris ne ressentirent une illumination comparable à celle de Paul Budry à ce moment-là.

Il eut immédiatement une vision : celle de Charles-Albert Cingra, un autre artiste, auquel il avait cédé son appartement et en un éclair, il comprit tout.

Charles-Albert avait pris au pied de la lettre son invitation amicale : « Fais comme chez toi ! » et téléphoné à ses amis aux quatre coins du monde !

Or, Charles-Albert, comme on l'appelait familièrement était plus poète encore en paroles qu'il ne l'était dans ses écrits, et il pouvait improviser, sans se fatiguer durant de longs moments.

Brillant causeur ? Mieux que cela... un homme inspiré dont les envolées surréalistes laissaient ses auditeurs pantois.

Je me souviens de l'avoir rappelé à Paul Budry à cette occasion, mais sans doute, rêvait-il, car il mit une dizaine d'années à me répondre...

Un jour, en effet, je le surpris à faire l'éloge de Charles-Albert orateur, et je ne doutai pas qu'il vît juste.

Il avait payé pour le savoir !

A. M.

Votations fédérales du 18 février

L'AMNISTIE FISCALE EST D'INTÉRÊT PUBLIC

Le Conseil fédéral a fixé au 18 février 1968 la date de la votation sur le projet d'amnistie fiscale générale. Il s'agit de l'arrêté fédéral du 5 octobre de cette année, autorisant la Confédération à instituer, durant les années 1969 à 1975, une amnistie unique pour les impôts de la Confédération, des cantons et des communes. La législation fédérale fixera la date de l'amnistie, ses conditions et ses effets.

S'il est un problème propre à diviser les esprits, c'est bien celui de l'amnistie fiscale. Preuve en soit la précédente consultation populaire qui avait eu lieu en 1964 sur ce même objet, et dont le résultat avait été négatif, encore que l'on puisse estimer que le rejet n'était

pas uniquement fondé à cette occasion sur des raisons de fond, mais également sur les mesures d'inquisition fiscale qui devaient accompagner l'amnistie et dont nombre de citoyens n'avaient pas voulu s'accorder, y voyant une intervention trop considérable dans leur sphère individuelle. Le problème n'atteignait pas, en outre, le degré d'urgence qui le caractérise actuellement, du fait qu'à l'époque l'argent affluait abondamment dans les caisses publiques.

Au fond, le problème a deux aspects, l'un moral, l'autre pratique. Sur le plan moral, le fait de passer l'éponge sur la fraude peut, certes, heurter le sens de l'équité car il peut être considéré comme un affront pour le contribuable honnête qui a toujours annoncé au fisc tout son avoir. Mais la réalité est qu'aujourd'hui la Confédération et les cantons sont tous dans l'obligation de chercher de nouvelles ressources pour financer leurs tâches croissantes et équilibrer leurs comptes, et que l'amnistie serait susceptible de faire sortir de l'ombre une matière fiscale qui, une fois imposable, amènerait aux caisses publiques des ressources nouvelles, tout en réduisant les impôts du contribuable honnête ou, pour le moins, en diminuant d'autant l'augmentation qui lui serait autrement demandée. Et ceci est surtout le cas dans les cantons et les communes, pour lesquels l'imposition directe représente la principale ressource fiscale.

Il semble donc que l'on puisse admettre le recours à l'amnistie puisque les arguments d'intérêt public l'emportent de telle sorte sur les motifs d'ordre moral que l'on peut dire qu'ils la justifient et même la légitiment à la longue vis-à-vis des contribuables honnêtes. En outre, étant donné que les prochains projets fiscaux devraient impliquer une modification de structure dans les charges, en ce sens que les cantons devraient pouvoir recourir en une mesure accrue aux impôts directs, tandis que la Confédération devra, pour la couverture de ses besoins, se tourner davantage vers les impôts indirects, une amnistie fiscale générale répond à cette évolution, ce qui doit représenter également un élément de poids dans l'appréciation du projet. Il faut donc espérer, pour tous ces motifs, que le bon sens des citoyens l'emportera et que l'amnistie sera acceptée. (IAM)

Courts métrages

QUESTION... A QUI DE DROIT !

● Tout le monde a compris, au Sénat, le caractère très direct de cette question de M. Cornu. Il s'agissait en effet du cas du capitaine de vaisseau Philippe de Gaulle, qui s'est soumis à une interview, récemment, lors d'une escale à Rio de Janeiro... M. Cornu, sénateur des Côtes-du-Nord, a demandé au ministre des Armées « quelles sanctions disciplinaires il compte prendre à l'encontre d'un officier supérieur de la marine nationale qui, au mépris des règlements militaires, a fait publiquement des déclarations politiques devant la presse étrangère ». Le capitaine de vaisseau Philippe de Gaulle s'est fait interviewer récemment lors d'une escale à Rio de Janeiro.

UN CHEF ET UN UNIQUE SOLDAT

● Le centre de mobilisation de l'équipement médical de l'armée britannique va être supprimé. Le sergent de service a reçu l'ordre d'organiser une prise d'armes d'adieu. L'ennui, c'est qu'il n'a sous ses ordres qu'un seul deuxième classe. Bien que la cérémonie risque de faire un peu étriqué, elle aura lieu tout de même.

LA PUNITION DÉPASSAIT LES BORNES !

● Pour la seconde fois en deux semaines, une mutinerie a éclaté à la prison moderne de Kumla, en Suède. Les prisonniers protestaient, car on les obligeait à assister à un sermon. Ils ont proclamé : « C'est déjà assez d'être enfermés dans un établissement d'où il est impossible de s'évader ».

LE CROQUE-MORTS ÉTAIT UN TROP FERVENT SPORTIF

● Un croque-mort romain, Luigi d'Agosino, a été frappé d'une amende de 50.000 lire. Il avait arrêté son corbillard devant le stade olympique pour pouvoir assister au match de football Rome-Cagliari. Ce n'est pas son client qui a protesté, mais des témoins.

DISTRICT DE MARTIGNY

MARTIGNY

Vif intérêt pour le budget à l'assemblée primaire

L'assemblée primaire convoquée mercredi soir pour prendre connaissance du budget 1968, a manifesté un vif intérêt pour les projets de la Municipalité qu'a présentés de façon claire et précise M. Edouard Morand, président. De nombreuses questions ont été posées tant au sujet des chiffres que des futures réalisations, et c'est dans une ambiance civique de bon aloi que cette assemblée a pu constater la bonne marche de sa cité, qui est l'une des communes valaisannes où le coefficient minimum de 1 est appliqué pour l'impôt. Ceci malgré les « surprises » - pour ne pas dire plus - causées par le Département cantonal des Travaux publics en ce qui concerne la participation financière des communes. C'est ainsi que Martigny a été subitement appelée à régler un montant de 540.000 francs que le DTP avait « omis » de réclamer...

Le budget 1968

Le budget de 1968 se caractérise par son ampleur jamais atteinte, les dépenses étant prévues par 5.700.000 fr. en chiffres ronds.

Aux recettes, il y a évidemment les impôts dont celui sur le revenu des personnes physiques constitue la pièce maîtresse avec 2,5 millions, à quoi il faut ajouter 411.000 fr. pour l'impôt sur la fortune et 620.000 fr. pour les personnes morales (impôt sur le capital et le bénéfice). L'impôt foncier est devisé, lui, à 330.000 fr.

Ces prévisions sont basées sur les résultats fiscaux provisoirement connus de 1967. Il n'y aura pas de surprise en 1968, puisqu'il s'agira de la même période de taxation et que le Conseil propose les mêmes bases d'imposition.

A noter que le coefficient de Martigny, nouvelle commune, reste de 1, soit un des plus bas du canton et alors que le coefficient de l'ancienne commune de Martigny-Bourg était de 1,1.

Ceux qui voient leur impôt augmenter doivent donc savoir que cela provient de l'augmentation de leurs propres situations en capital et en revenu et non d'une réadaptation des bases d'imposition.

Mais, si les recettes augmentent de manière réjouissante, les dépenses, elles, vont bon train aussi.

Il y a d'abord les dépenses incompressibles, celles concernant les salaires, notamment, qui connaissent une inéluctable indexation, celles afférentes aux charges d'intérêts, à l'assistance, etc., et pourtant le Conseil s'efforce de travailler avec un minimum d'employés.

L'instruction publique coûtera 1 million 40.000 francs, et cependant l'on ne saurait lésiner sur ce poste.

La commune, tout en tenant à con-

server son standing en matière de propreté, d'entretien de rues et de décoration florale si admirée de la population et des touristes, s'est fixée également un programme de travaux nouveaux touchant divers domaines.

C'est ainsi que sous la rubrique « culte » on trouve 35.000 francs comme premier acompte pour l'église du quartier du Bourg (sur les 100.000 fr. promis), 30.000 fr. pour terminer la réfection extérieure de la chapelle de la Bâtiaz classée monument historique et un certain montant pour l'aménagement du parvis de l'église.

Le Conseil mixte envisage également l'aménagement de WC au cimetière.

Sous la rubrique urbanisme, signalons un montant de 30.000 fr. pour terminer le plan directeur des égouts qui est un complément, en quelque sorte, du plan d'extension.

Divers travaux aux bâtiments sont prévus au Bourg (Grenette et façade de la salle de gymnastique) et en Ville (transformation de bureaux de l'Hôtel de Ville par suite de la suppression des magasins Arlettaz-Emonet).

Au Centre sportif, 100.000 fr. sont prévus pour un revêtement intérieur du bassin de la piscine en sus des dépenses ordinaires d'amortissement de l'éclairage du stade et du deuxième compresseur de la patinoire.

Au chapitre travaux publics, citons un chiffre de 124.000 fr. pour terminer la route des Avouillons et payer les terrains expropriés, 12.000 fr. pour prolonger les barrières de la Dranse, 220.000 fr. pour la rue de la Fusion (expropriation comprise), 47.000 fr. pour la rue de la Déléze (trottoir) et l'amélioration des ruelles adjacentes, 30.000 fr. pour diverses ruelles à terminer au Bourg (côté voie M. O.), 45.000 fr. pour l'aménagement de la place du Collège de la Ville, 25.000 fr. pour améliorer le trottoir de l'avenue du Bourg (côté est de la place de la Liberté au Vieux Stand) et 60.000 fr. environ pour des poses de tapis (place Centrale, place de l'Hôtel de Ville, rue de l'Eglise, rue de la Dranse, + Verrerie, etc.)

Pour les travaux de campagne, signalons enfin des travaux à la Bâtiaz pour relier la zone agricole de cette ancienne commune au village de Vernayaz par le pont avâ sur le Trient, un chemin au Ranconnex près de Chartrat et divers aménagements.

Relevons enfin que la participation de la commune aux routes cantonales prend des proportions énormes : francs 540.000 sont prévus en 1968, soit 60.000 fr. pour la route du Grand St. Bernard, 70.000 fr. pour la route de la Forclaz, 200.000 fr. pour la route cantonale (construction et entretien), 30.000 fr. pour la route Martigny-Fully-Leytron, 50.000 fr. pour la route de Finhaut et 30.000 fr. pour la route de Salvan, à quoi il faut ajouter 100.000 fr. à va-

loir sur des arriérés que le Département des Travaux publics du canton du Valais a omis de réclamer jusqu'ici.

* * *

Les soucis ne manquent donc pas à la municipalité, tant pour équilibrer le budget que pour mener à bien de nombreuses tâches sur le plan équipement, travaux publics, écoles, développement des œuvres sociales (le financement du nouvel asile des vieillards est décidé), sans compter les investissements importants prévus aux services industriels (eau et électricité) ces prochaines années.

A ce propos, relevons que le budget du service d'électricité va atteindre 1.900.000 fr. et celui des eaux 285.000 fr. avec des investissements nouveaux de 580.000 fr. au service électrique et de 100.000 fr. au service des eaux, ceci pour garantir le ravitaillement en courant et en eau de la population.

Des ajustements de tarifs sont prévus pour assurer le financement de ces grosses dépenses.

Conseil de district de Martigny

Les délégués des communes du conseil de district de Martigny se sont rencontrés jeudi après midi à l'Hôtel de Ville de Martigny sous la présidence de M. Pierre Veuthey, préfet.

Après la présentation du rapport annuel de ce dernier qui passa en revue les principaux faits saillants de l'année écoulée, d'autres rapports furent présentés par M. Jacques Torriero sur l'hôpital de Martigny ; Albano Simonetta sur la Ligue antituberculeuse et l'établissement Clairval à Finhaut. Diverses interventions eurent également lieu de la part des divers délégués. M. Edouard Morand traita des problèmes découlant du barrage d'Emmoson.

Nous reviendrons plus longuement sur ces divers problèmes dans le prochain numéro de notre journal.

†

Les contemporains de la classe 1908 de Martigny et environs, ont le pénible devoir d'annoncer le décès de leur cher camarade

Monsieur

Jean BESSI

survenu le 14 décembre 1967

Ils conserveront de lui le meilleur souvenir.

Les contemporains de 1908 se rencontreront samedi 16 décembre 1967, à 9 h. 45, devant l'église paroissiale.

† Jean BESSI

Nous avons appris avec peine le décès survenu à l'hôpital de Martigny de M. Jean Bessi. D'origine italienne, le défunt était né en 1908 et avait habité Martigny où il avait notamment exploité un commerce de cycles à l'avenue de la Gare. Il avait par la suite exercé la profession de mécanicien dans une entreprise importante, profession dans laquelle il excellait.

M. Bessi était un homme cordial et joyeux et malgré une infirmité dans les jambes, il conservait un moral excellent.

Nous présentons à son épouse, ainsi qu'à ses deux enfants et à toute sa famille l'expression de notre vive sympathie.

Un contemporain

Soirée de l'Octoduria

La soirée annuelle de la société de gymnastique « Octoduria » s'est déroulée samedi dernier dans la salle du Casino-Etoile comble jusque dans ses derniers recoins.

C'est en général la soirée inaugurale des sociétés locales et c'est l'une des raisons pour lesquelles son succès est assuré, car les participants viennent de toutes les familles qui ont de jeunes gymnastes qu'ils veulent voir évoluer avec grâce, souplesse aussi bien pour les pupilles que pour les garçons.

Après la partie artistique une réception eut lieu au Foyer du Casino-Etoile où d'aimables paroles furent échangées entre les autorités et les organes dirigeants.

Un bal entraînant a clos cette manifestation.

Au club cynophile

Réunis dernièrement au Restaurant du Grand-Saint-Bernard, les membres du Club cynophile de Martigny et environs, ont tenu leur assemblée générale ordinaire.

Après lecture et discussion de tous les rapports fixés à l'ordre du jour, l'assemblée a décidé de nommer à l'unanimité, Gaston Bays, membre d'honneur.

Le nouveau comité élu se compose de la façon suivante : président : Raymond Métral, architecte, Martigny ; vice-président : Reto Crettex, Martigny ; secrétaire : Robert Gay, Chartrat ; caissier : Charly Meldem, Martigny ; membre-adjoint : Georges Gaillard, Chamoson.

La commission technique est formée de la manière suivante : chef moniteur : Georges Gaillard ; moniteurs : Marcel Thomas et Joseph Pitteloud, de Saxon. Aldo

RIDDES

Soirée choucroute du parti

Nous rappelons que c'est demain soir samedi, dès 20 heures, que les radicaux de Riddes ont rendez-vous à la salle de l'Abeille pour leur soirée-choucroute. Cette soirée sera marquée par une conférence de M. Aloys Copt, conseiller national. Les dames et demoiselles sont cordialement invitées et les inscriptions peuvent encore être communiquées aux établissements publics de Riddes.

Noël des enfants

La fanfare l'Abeille organise le Noël des enfants sous une forme originale. En effet, dimanche 17 décembre, tous les gosses du village sont invités à la place du collège, à 13 h. 30, où ils pourront accueillir le Père Noël qui arrivera en hélicoptère. La suite de la fête aura lieu à la salle de l'Abeille.

†

Madame et Monsieur André JACQUIER-HEDIGER et leur fils Eric, à Vernayaz ;

Madame et Monsieur Amédée BOSON-HEDIGER et leurs enfants Patrick et Véronique, à Fully ;

Monsieur André BOCHATAY et sa fille Michèle, à Sion ;

Madame veuve César FOURNIER et famille, à Vernayaz, Martigny et Strasbourg ;

Madame veuve Georges BOCHATAY et famille, à Vernayaz et Martigny ; ainsi que les familles parentes et alliées MOTTIEZ, ROCHAT, OTTINO, DECAILLET, CRETTON et ROUILLET, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Madame

Lucie

HEDIGER-BOCHATAY

leur très chère mère, belle-mère, grand-mère, belle-sœur, tante et cousine, décédée subitement le 14 décembre 1967, dans sa 66e année, munie des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Vernayaz, le dimanche 17 décembre 1967, à 11 heures 15.

On est prié de ne pas faire de visite. Cet avis tient lieu de faire-part.

†

Profondément touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'affection reçues lors de son deuil cruel,

la famille de

MONSIEUR PAUL MORAND-MEYER
Ancien président de la SFG

exprime ses remerciements à toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages, leurs envois de fleurs ou leurs dons de messes se sont associées à son chagrin, et les prie de trouver ici l'expression de sa profonde reconnaissance.

Elle pense tout spécialement au Dr Jean-Jacques Pitteloud, à la Société Fédérale de Gymnastique, au « Gymnaste Suisse », à l'Union Romande de Gymnastique, aux associations cantonales et aux sections de gymnastique, à la commission cantonale IP, aux stations agricoles et à l'ECA de Châteauneuf, à la classe 1896, à la « Tribune de Lausanne », à la classe 1925 et à l'Association Valaisanne des Journalistes sportifs.

Sion, décembre 1967.

Oui pour l'avenir harmonieux de Martigny

C'est donc demain samedi et dimanche 17 décembre que les citoyens de Martigny sont appelés aux urnes pour se prononcer sur le règlement des constructions de la commune.

Ce règlement a été adressé à chaque citoyen, qui a ainsi eu l'occasion de l'examiner à tête reposée et qui aura pu se rendre compte du sérieux de ce travail, que l'on peut caractériser d'humaniste puisqu'il met la technique au service de l'homme et non le contraire.

Le Conseil communal a, d'autre part, tenu à ce que le règlement des constructions fasse l'objet d'une large et libre consultation et non pas d'une approbation hâtive, au cours d'une assemblée primaire.

C'est dire que nos autorités sont pleinement conscientes de l'intérêt que représente ce règlement pour la population martigneraise, au dessus et en dehors des intérêts privés, au dessus et en dehors des inévitables discussions qui se font jour dès qu'il s'agit de prendre des décisions. Celles que le Conseil communal de Martigny a prises, au terme d'une longue et sérieuse étude, dénotent un sens aigü des responsabilités et de l'intérêt général.

Pour une cité moderne, dans laquelle l'homme se trouvera toujours à sa place, il fallait un règlement moderne. La votation de demain et de dimanche marquera, à cet égard, un tournant important.

On peut espérer que la population de Martigny approuvera massivement l'élan que le règlement des constructions va donner au développement harmonieux de la ville.

On attend un résultat, dimanche à l'issue du scrutin, qui indique sans réserve cette volonté des Martigneraises de vivre dans leur temps et, surtout, de léguer à leurs descendants une œuvre valable et durable.

A l'heure où l'on constate avec regret que de nombreuses communes n'ont même pas encore songé à établir un plan d'ensemble pour leur équipement, Martigny est arrivée à la dernière étape. Une fois de plus, Martigny donne l'exemple.

Les citoyens sauront à leur tour, par le

OUI

convaincu qu'ils vont déposer dans l'urne, approuver cette volonté de progrès dans l'ordre et l'harmonie. Gérald Rudaz.

HEURES D'OUVERTURE DU SCRUTIN :

Hôtel de Ville

samedi 16 décembre 1967 : de 12 heures à 13 heures
dimanche 17 décembre 1967 : de 10 heures à 12 heures

Bâtiment de la Grenette, Bourg

samedi 16 décembre 1967 : de 17 heures à 19 heures

†

Madame Jean BESSI-Visentini, à Martigny ;

Monsieur Louis-Thomas BESSI, à Martigny ;

Mademoiselle Laetitia BESSI, à Martigny ;

Monsieur Alexandre BESSI et famille, à Paris ;

Monsieur Joseph BOVI, en Italie ;

Monsieur et Madame Antoine BOVI et famille, à Morges ;

Madame et Monsieur Jules PERRET-BOVI, à Martigny ;

Monsieur Jules BOVI, à Martigny ;

Monsieur et Madame Edouard BOVI et leurs enfants, à Martigny ;

Monsieur le révérend chanoine Marcel BOVI, de la Congrégation du Grand-Saint-Bernard, à Aoste ;

Monsieur et Madame Angelo Visentini et leurs enfants, à Martigny ;

Monsieur et Madame Santé Visentini, en Italie ;

Madame veuve Antoine Visentini et famille, à Genève ;

Madame veuve Emilia Tegner-Visentini, en Italie ;

Madame et Monsieur Vigné Visentini, en Italie ;

ainsi que les familles, parentes et alliées, ont le profond chagrin de faire part du décès de

Monsieur Jean BESSI

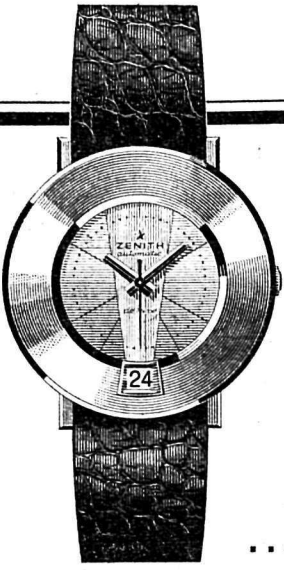
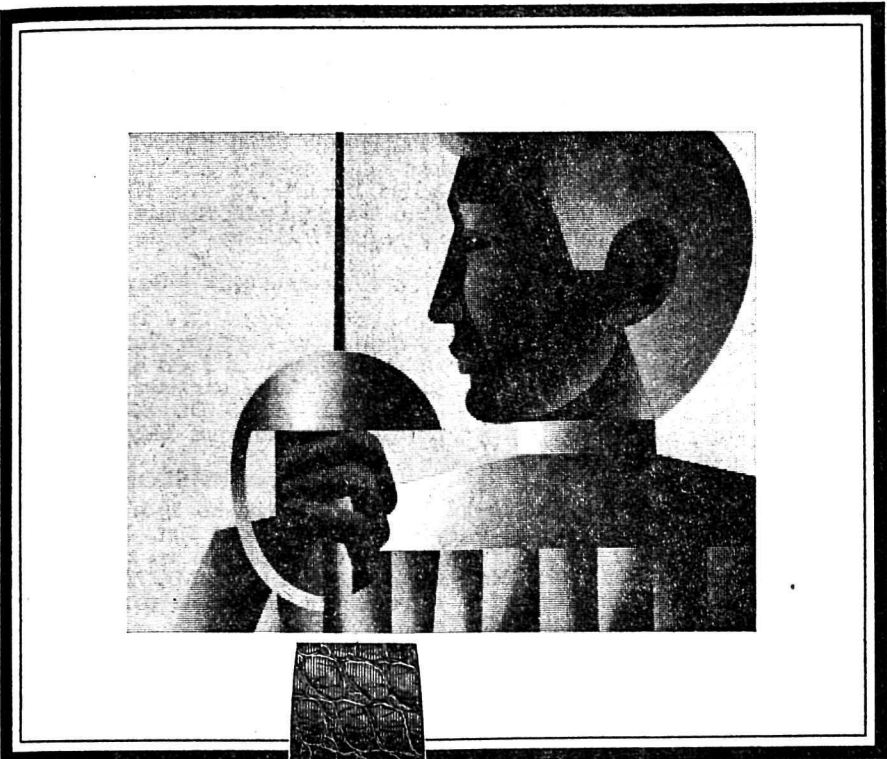
leur époux, père, beau-frère, cousin et neveu, survenu à la suite d'accident le 14 décembre 1967, à l'âge de 59 ans, muni des saints sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu le samedi 16 décembre, à 10 heures, à l'église paroissiale de Martigny.

Domicile mortuaire : bâtiment Préville, rue de la Poste, Martigny.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.



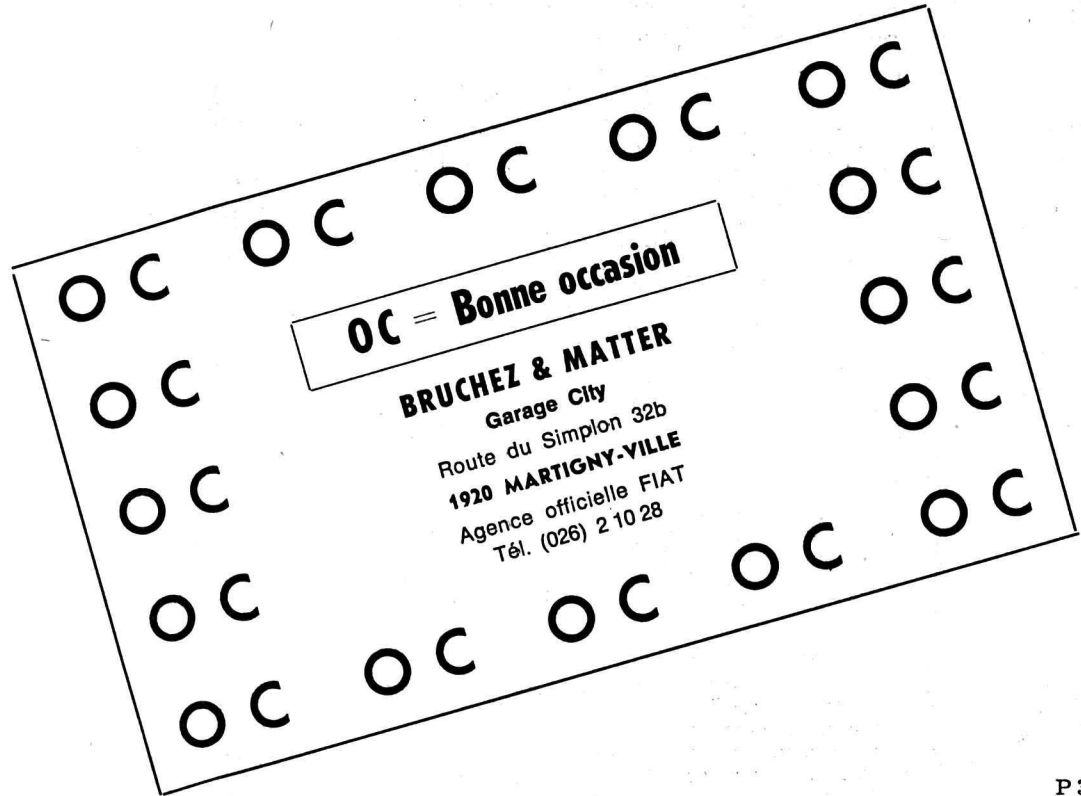
Réf. 6.620
Acier, automatique,
étanche, calendrier,
cadran luxe fr. 280,—
Réf. 10.620
Même modèle,
or 18 ct. fr. 1100,—

L'assortiment des
montres ZENITH
chez:

H. LANGEL
Horlogerie-Bijouterie
Optique
MARTIGNY

...une vraie valeur:

ZENITH



OC = Bonne occasion

BRUCHEZ & MATTER
Garage City
Route du Simplon 32b
1920 MARTIGNY-VILLE
Agence officielle FIAT
Tél. (026) 2 10 28

A vendre aux
Champs de Ta-
bac à Sion
parcelle
de 799 m2 avec
accès.
Pour traiter
s'adresser à
l'Agence Im-
mobilière César
Micheloud, pl.
du Midi 27
1950 SION
tél. (027) 2 26 08
à midi : 2 20 07
OFA 58 L

A remettre en
ville de Sion

**BON
CAFÉ**

Pour traiter, s'a-
dresser à l'Agence
immobilière César
Micheloud, place
du Midi 27
1950 SION
Tél. (027) 2 26 08
(à midi 2 20 07).
OFA 6.051.86/5

P 399 S

LA

DROGUERIE JEAN CRETTEX

rue du Rhône 1,
MARTIGNY-VILLE
Bât. des Messageries
Tél. 2 12 56

a préparé pour vous ses vitrines de cadeaux

Etrences

appréciées de
chacun et à la
portée de tou-
tes les bourses



Parfums

Coffrets de fêtes

Bougies de décorations

Bougies de Noël, etc.

La droguerie restera ouverte jusqu'à 21 heures 30 le 20 dé-
cembre selon la décision de la Société des arts et métiers

P 297 S

CHAMOSON

Salle de la Coopérative

Dimanche 17 décembre 1967, dès 20 heures 30

**LOTO
victuailles**

DE L'HARMONIE „LA VILLAGEOISE“

Jambons - Fromages - Quartiers de porc
32 séries : Valeur Fr. 60,— abonnement Fr. 40,—

P 42062 S

Remise de commerce

Monsieur et Madame

Marcel GAILLARD-CLEMENZO

avisent leur aimable et fidèle clientèle qu'ils remet-
tent le Café de l'Union à Ardon dès le 15 décembre. à

Monsieur et Madame

ROGER CRETZAZ - GENETTI

Ils profitent de l'occasion pour remercier leur clien-
tèle pour la confiance qu'elle leur a accordée et la
prie de la reporter sur leurs successeurs, M. et
Mme Cretzaz.

* * *

Nous référant à l'annonce ci-dessus, nous avisons
nos amis, connaissances et la population d'Ardon
et environs, que nous avons repris l'exploitation du

CAFÉ DE L'UNION à ARDON

Un apéritif vous sera offert gracieusement samedi
16 décembre.

M. et Mme Roger CRETZAZ-GENETTI.
P 42038 S

**ED. SUTER S. A., fabrique de charcuterie
Villeneuve**

Nous offrons à des

jeunes hommes

de nationalité suisse, la possibilité de devenir spécia-
liste dans une partie de notre branche. Formation rapide
dans nos installations modernes. Travail intéressant. Pla-
ces stables et d'avenir. Semaine de 5 jours. Samedi libre.
Cantine.

Faire offres ou se présenter chez Ed. Suter S. A., fa-
brique de charcuterie, 1844 Villeneuve, tél. (021) 60 16 22.
P 108 L

A VENDRE À SAXÉ-FULLY

Part de maison d'habitation

comprenant : deux chambres, cuisine, vestibule,
salle de bains, cave à voûte, places et jardins de
300 m2

Un petit appartement

d'une chambre, cuisine, WC, ainsi qu'une grange
avec deux écuries.

Prix intéressants et facilités de paiement.
Pour traiter s'adresser à **Raymond Bruchez, Saxé-
Fully.** P 66627 S

**NOIX
nouvelles**

5/10 kg. Fr. 2,60
p. ch. fer 20/30 kg.
Fr. 2,50 + port.
G. Pedrioli, Bel-
linzona. P 2609 O

Offres

sous

chiffres

Pour toutes de-
mandes d'adresses
on est prié de se
référer au numé-
ro de contrôle fi-
gurant dans l'an-
nonce.

Inutile de de-
mander l'adresse
pour les annonces
portant la men-
tion : « offres
écrites » ou s'a-
dresser par écrit,
etc...

**VENTE
Beaux mobiliers
de styles
et anciens
Mobiliers courants
et divers**

Magasins

Jos. Albini, Montreux

18, Av. des Alpes

Tél. (021) 61 22 02

seront ouverts

dimanche

17 décembre 1967

toute la journée

TRÈS GRAND ET BEAU
CHOIX D'OCCASIONS - SA-
LONS COMPLETS Ls XIV,
Ls XV, Ls XVI, Ls Philippe,
salons poufs et autres - COM-
MODES TOUS STYLES Ls
XV, Ls XVI, Empire, Ls Phi-
lippe, etc., etc. - Bureaux, se-
crétaires, armoires, tables, buf-
fets, vitrines, chaises, fau-
teuils, canapés, glaces, lustres,
lits de repos.

SALLES A MANGER COM-
PLÈTES - CHAMBRES A
COUCHER DIVERS STYLES
ET MODERNES

**CHAMBRE à COUCHER
BOIS DE ROSE Ls XVI**

QUANTITÉ D'AUTRES MEU-
BLES COURANTS, tels que :
Armoires à glaces, divans,
lits, coiffeuses, buffets, tables,
chambres à coucher, 50 SOM-
MIERS ET 100 MATELAS
CRIN ANIMAL. - A DÉBAR-
RASSER FAUTE de PLACE.

**BEL AGENCEMENT
DE MAGASIN EN CHÊNE CLAIR**

J. Albini, 18, av. des Alpes,
Montreux, tél. (021) 61 22 02.

A la même adresse :

450 CHAISES NEUVES

simples tout bois très solides,
pour cafés, instituts, pensions,
etc. P 670 L

SATRAP



**Température à la carte.
Servie par le nouvel
humidificateur
SATRAP-humisana.**

Une nouvelle façon d'humidifier l'air de vos
pièces. SATRAP-humisana ne fait pas
que projeter de l'eau. Il la vaporise
silencieusement, jusqu'à raison d'un demi-
litre par heure. Il ne crée pas de zone
froide, pas plus qu'il ne dépose de calcaire
sur vos meubles ou sur vos tapis.
Fr. 35.— avec ristourne.



Approuvé par l'ASE. 1 année de garantie.
Service après-vente dans toute la Suisse.
SATRAP en vente uniquement dans les
magasins à l'enseigne Coop.

Société immobilière possédant terrain
de 3.550 m2

**cherche
partenaires**

pour construire bloc locatif, avenue du
Grand St-Bernard 61, Martigny.

Ecrire s/chiffre PC 41862 à Publicitas,
1951 SION. P 41862 S

Abonnez-vous au Confédéré

A ST-MAURICE

à louer beaux appartements de

3 pièces + hall dès Fr. 236,—

et jolis 2 pièces + hall dès Fr. 219,—

charges en plus, dans construc-
tion récente et soignée avec caves,
galetas et ascenseur.

Garages à disposition si désiré.

Renseignements : Tél. (025) 3 73 72
ou (021) 28 60 22

LISEZ LE CONFÉDÉRÉ

P 18 S

**La montre et les bijoux
sont encore et toujours
une affaire de confiance...**



Adressez-vous à la maison de vieille renommée

Moret
Horlogerie - Bijouterie
MARTIGNY

arts ● spectacles ● arts ● spectacles ● arts ● spectacles

ETOILE: Cinéma d'art et d'essai

« Il était une fois un vieux et une vieille »

Ce quatrième long métrage de Grigori Tchoukhraï marque une évolution dans son style: ici romantisme et lyrisme font place à une vision plus réaliste, à une recherche de la simplicité. L'action, cette fois, se déroule entièrement en Sibérie, endormie sous la neige. L'œuvre se présente comme une méditation psychologique et morale centrée sur les caractères d'un couple de vieux et de quelques familiers.

Au soir de leur vie, ce vieux et cette vieille sont allés rejoindre leur fille qui a suivi son mari en Sibérie au-delà du Cercle polaire. Lorsqu'ils arrivent, au terme d'un long voyage, c'est pour apprendre que leur fille a quitté le foyer conjugal, abandonnant mari et fille. Quelques mois plus tard, elle revient désespérée: elle avait rejoint un autre homme, marié de son côté,

mais qu'elle aimait depuis l'Université, mais n'a pu trouver le bonheur. Entre temps, son mari a eu une liaison avec une jeune voisine. Le vieil homme, furieux de ce qu'il considère comme inconscience et légèreté de la part de sa fille, la chasse.

Quelques jours plus tard, il meurt. La vieille décide de quitter la ville. Elle prendra le bébé avec elle et ira rejoindre sa fille qui travaille dans l'Oural.

Pour la première fois, Tchoukhraï réalise un film où la guerre est absente. Le scénario de « Il était une fois un vieux et une vieille » est bien dans la tradition des conteurs russes. L'atmosphère générale fait penser parfois à Tourgeniev et à Tchekhov.

Riche d'un sens de l'humain, d'une tendresse indicible que chaque image restitue avec une poésie jamais gratuite, Tchoukhraï a réalisé avec « Il était une fois un vieux et une vieille » l'un des films les plus émouvants qu'on ait vu depuis longtemps.

L'hypnotiseur, d'après « Le Bohémien » de Fitz-James O'Brien - 21 40 Intermède musical - 21 50 Le monde de la chanson - 22 30 Informations - 22 35 Tirage de la 255e tranche de la Loterie romande - 22 40 Entrez dans la danse. 23 25 Miroir-dernière - 24 00 Dancing non-stop - 01 00 Hymne national.

Dimanche 17 décembre

7 10 Bonjour à tous - 7 15 Informations - 7 20 Sonnez les matines - 7 50 Concert - 8 30 Miroir-première - 8 45 Grand-messe - 9 55 Sonnerie de cloches - 10 00 Culte protestant - 11 00 Miroir-flash - 11 05 Concert - 11 40 Le disque préféré - 12 00 Miroir-flash. 12 10 Terre romande - 12 35 10, 20, 50, 100 - 12 45 Informations - 14 00 Miroir-flash - 14 05 La découverte de Jacob Hals et la Reine Pédaque, contes de Youla Koutyrina - 14 30 Méli-mélie. 15 00 Auditeurs à vos marques - 16 50 L'heure musicale - 18 00 Informations. 18 10 Foi et vie chrétiennes - 18 30 Le micro dans la vie - 18 40 Résultats sportifs - 19 00 Le miroir du monde. 19 30 Magazine 67 - 20 00 Dimanche en liberté - 21 10 La gaieté lyrique - 21 40 Le dieu de Baudelaire, par Pierre Emmanuel - 22 30 Informations - 22 35 Poésie universelle - 23 00 Harmonies du soir - 23 30 Hymne national.

Télévision

Samedi

14 00 Un'ora per voi - 16 30 L'orgue. 17 00 Film: Une aventure de Zorro. 18 20 Madame TV - 18 45 Bulletin de nouvelles - 18 50 Cache-cache vedette. 19 20 TV-spot - 19 25 Trois petits tours et puis s'en vont - 19 30 Film: Sylvie des Trois Ormes - 19 55 TV-spot - 20 00 Téléjournal - 20 15 TV-spot - 20 20 Le carrefour international - 20 40 Ricet Barrier et Les Parisiennes - 21 20 Le film: La neige a fondu sur la Manicouagan - 22 15 In memoriam Werner Bischof - 22 30 Téléjournal - 22 40 C'est demain dimanche - 22 45 Plaisirs du cinéma.

Dimanche

11 00 Un'ora per voi - 12 00 Table ouverte - 12 40 Revue de la semaine. 13 05 Bulletin de nouvelles - 13 10 Sélection - 13 30 L'Encyclopédie de la Mer - 14 20 Film: La traversée fantastique - 15 45 Images pour tous - 18 00 L'homme à la recherche de son passé. 18 45 Bulletin de nouvelles - 18 50 Le film: Ma Sorcière bien-aimée - 19 15 Présence catholique - 19 30 Actualités sportives - 20 00 Téléjournal - 20 15 Christine, de Maurice Zermatten. 21 40 Musique pour plaire - 22 15 Documentaire: Urs Graf - 22 40 Bulletin de nouvelles - 22 45 Méditation.

Lundi

17 00 La Giostra - 18 00 Les jeunes aussi - 18 45 Bulletin de nouvelles. 18 50 Intermède - 19 00 Horizons - 19 20 TV-spot - 19 25 Trois petits tours et puis s'en vont - 19 30 Orientation professionnelle: Le maître d'école - 19 55 TV-spot - 20 00 Téléjournal - 20 15 TV-spot - 20 20 Carrefour - 20 35 Progrès de la médecine - 21 45 Film: Un serviteur modèle - 22 35 Téléjournal. 22 45 Soir-information.

Cinéma

Cinéma ÉTOILE - Martigny

Jusqu'à dimanche 17 - (Dimanche: matinée à 14 h. 30) - Samedi: 1 seule soirée à 20 h. 30: TROIS CHAMBRES A MANHATTAN. - Samedi 16, à 17 h. 15 - Séance de film « d'art et d'essai »: IL ÉTAIT UNE FOIS UN VIEUX ET UNE VIEILLE. Parlé français. - Domenica alle ore 17: GOLIA E IL CAVALLIERE MASCHERATO. - In italiano.

Cinéma CORSO - Martigny

Jusqu'à dimanche 17 - (Dimanche: matinée à 14 h. 30) - Un film d'aventures: LE PRINCE NOIR, d'après le roman de Karl May. - Dimanche 17, à

17 h. - Cornel Wilde a réalisé en grand cinéaste et joue en grand acteur ce film d'aventures: LA PROIE NUE.

Cinéma MICHEL - Fully

Jusqu'à dimanche 17 - Une œuvre belle et courageuse, nous montrant la naissance de l'Etat d'Israël, d'après le best-seller de Ted Berkman: L'OMBRE D'UN GÉANT, avec Kirk Douglas, John Wayne, Frank Sinatra, Yul Brynner, Angie Dickinson, Senta Berger, etc.

Cinéma REX - Saxon

Jusqu'à dimanche 17 - Trois grandes vedettes: Yul Brynner, George Chakiris et Shirley Anne Field dans un film titanesque, réalisé dans un décor dantesque: LES ROIS DU SOLEIL. L'étrange civilisation des Mayas.

Cinéma d'ARDON

Samedi - Dimanche, 20 h. 30 - (18 a. révolus) - M. José Nat, J. L. Trintignant dans un policier au suspense insolite: SAFARI DIAMANTS. Rivalité et règlement de compte dans la faune des gangsters.

Cinéma ABEILLE - Riddes

Vendredi et dimanche: LE TÉMOIN DU 3ème JOUR.

Avis

En cas d'urgence et en l'absence de votre médecin traitant, veuillez vous adresser à l'hôpital de Martigny, téléphone 2 26 05.

Pharmacie de service

Le jeudi après-midi seule la pharmacie assurant le service de nuit reste ouverte.

Jusqu'à samedi 16 décembre, à 17 h. 30: Lovey.

Du samedi 16 décembre, à 17 h. 30 au samedi 23 décembre: Boissard.

Le Confédéré vous renseigne

Radio-Sottens

Samedi 16 décembre

6 10 Bonjour à tous - 6 15 Informations - 7 15 Miroir-première - 8 00 Miroir-flash - 8 50 Route libre - 9 00 10 00 11 00 Miroir-flash - 9 45 Le rail - 10 45 Les ailes - 12 00 Miroir-flash - 12 05 Au carillon de midi - 12 25 Ces goals sont pour demain - 12 35 10, 20, 50, 100 - 12 45 Informations - 12 55 Le feuilleton - 13 05 Demain dimanche.

14 00 Miroir-flash - 14 05 Folklore d'outre-Atlantique - 14 35 Le chef vous propose - 15 00 Miroir-flash. 15 05 Samedi-loisirs - 16 00 Miroir-flash. 16 05 Le revue des livres - 16 15 Feu vert - 17 00 Miroir-flash - 17 05 Swing-sérénade - 17 30 Jeunesse-club - 18 00 Informations - 18 10 Le micro dans la vie - 18 45 Sports - 19 00 Le miroir du monde - 19 30 Bonsoir les enfants. 19 35 Le quart d'heure vaudois - 20 00 Magazine 67 - 20 20 Discanalyse - 21 10

LEYTRON

Dimanche 17 décembre à 17 heures
Eglise chauffée
Entrée libre - Collecte pour couvrir les frais.

Fin des travaux de restauration de l'église de Leytron

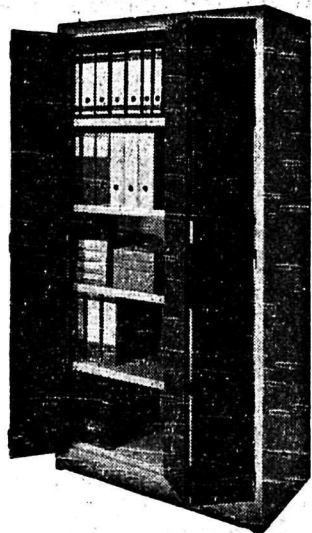
CONCERT SPIRITUEL

La Musique et les Arts au service de l'église

Les Chœurs mixte de Leytron et St-Léonard
Les enfants des écoles
Le baryton Claude Gafner
Un orchestre
Direction: Pierre Chatton

Armoire en acier SEFAMO

2 portes battantes avec serrure
4 tablettes réglables

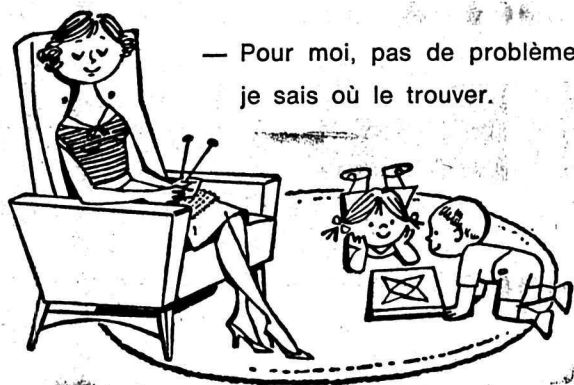


Dimensions: 198 x 93x46,6 cm. Fr. 345,-
198x100x46,6 cm. Fr. 395,-



Schmid & Dirren S. A.
Organisation de bureau
Martigny - Tél. (026) 2 27 06
P 66 S

LE CADEAU QUI PLAÎT ET QUI DURE...



— Pour moi, pas de problème
je sais où le trouver.

Naturellement chez

Reichenbach & Cie S.A.

(Meubles rembourrés - Petits meubles divers - Reproductions - Tableaux - Bibe-lots - etc.)

Visitez nos expositions

SION: Bâtiment « La Matze », avenue de Pratifiori, téléphone (027) 2 12 28
MONTANA: Bâtiment « Le Farinet », téléphone (027) 7 20 77

P 24 S

**Pour les fêtes!
Cadeaux utiles...**

- Chemises
- Pyjamas
- Pullovers
- Cravates
- Vestes daim et cuir
- etc.

VETEMENTS « RITEX »



Rue de Lausanne - Planta
Téléphone (027) 2 14 23

MAGASIN OUVERT MERCREDI 20 DECEMBRE
JUSQU'A 22 HEURES

P 41855 S

A LOUER à St-Maurice

A la route de Sion

très beaux APPARTEMENTS de 3 pièces plus cuisine avec parking

Pour visiter s'adresser au concierge. Le 1er mois de location gratuit. Une prime de Fr. 100,- sera accordée à la personne qui proposera un preneur pour la location d'un appartement avec bail de 3 ans. Pour tous renseignements, s'adresser à la Régie Roch & Cie, 3, place du Molard, Genève, tél. (022) 25 42 60.

P 3423 X



Rue de la Poste - MARTIGNY
a ouvert ses portes et vous suggère une visite à ses étalages.
Vous y trouverez un grand choix d'articles et de bibelots en provenance directe des pays scandinaves.
P 935 S

REGISTRES ET CARNETS de laiterie

Imprimerie Montfort MARTIGNY

On cherche pour Martigny

CONCIERGE

pour l'entretien d'immeuble près du centre. Appartement 3 pièces à disposition.
Ecrire s/chiffre PC 66632 à Publicitas 1951 SION.

P 66632 S

„Le Confédéré“ n'est l'organe d'aucun groupement économique, d'aucune association privée.

LOTÉRIE ROMANDE

demain...

à VUADENS / Fr.

LEYTRON Grand Loto annuel

Salle de la Coopérative

Dimanche 17 décembre 1967, dès 20 heures

organisé par la Société de musique « LA PERSÉVÉRANCE »

Fr. 4.000,— de lots - Montres, fromages, jambons, etc.
40 séries de 4 quines ou cartons + 1 série gratuite.
Abonnement Fr. 40,—

P 42113 S

**Un cadeau!
Toutes les joies
de la musique**

par le



le spécialiste

Hallenbatter
A.C.I.E.

SION - Rue des Remparts

**Grand choix — Cabines d'audition
Disques de Noël — Disques d'enfants**

P 70 S

Une vraie surprise:
la BERNINA sous
l'arbre de Noël**R. WARIDEL
MARTIGNY
CONSTANTIN FILS S.A.
SION**

Banque de la place de Martigny cherche

un employéFaire offres écrites s/chiffre PC 42011 à
Publicitas, 1951 SION.

P 42011 S

**L'annonce
reflet vivant
du marché**

A vendre 100

Téléviseurs

D'occasion.

Suisse-France, aussi avec 2ème chaîne, différents modèles de Fr. 100,— à Fr. 500,—. Vente exclusivement en gros (5 ou 10 pièces). - S'adresser: Gargantini, Maison du disque, 6, place du Temple, Carouge/Genève. - Téléphone (022) 43 22 91 et 42 00 73

P 5404 X

Casino de SaxonDimanche 17 décembre
dès 20 heures**Loto annuel**organisé par la
Société de Secours Mutuels
Cartes forfaitaires. Invitation cordiale.

P 42116 S

LEYTRON Grand Bal de fin d'année

Salle de la Coopérative

Samdi 16 décembre 1967, dès 20 heures 30

Orchestre JO PERRIER

BAR
CANTINE
BUFFET

P 42112 S

**LE SOLITAIRE
DE LA LAGUNE**

par MARIANNE ANDRAU

Feuilleton du « Confédéré »
Copyright Editions Tallandier

24

Ils pénétrèrent dans un immense hall assez semblable, pensa-t-elle, à un tunnel. Il était, en effet, sans autre éclairage que cette porte du jardin et là-bas, à l'autre bout, un porche arrondi donnant sur le Grand Canal. Tandis qu'elle avançait dans le hall, Annick pouvait voir étrangement les gondoles apparaître, glisser, disparaître à ras du sol.

L'absence totale de meubles à ce niveau du palais et le sol cimenté qu'une légère mousse verdâtre teintait, rappelaient au visiteur non vénitien qu'aux saisons inclementes l'eau prend possession de toutes les fondations de la Cité des Doges.

Au haut de l'escalier monumental, qu'Annick dut monter jusqu'au premier étage, un domestique en veste blanche attendait. Le gondolier, sa mission terminée, salua, l'air sournoisement admiratif pour l'étrangère. Plus digne, l'autre prit la relève pour la conduire jusqu'au salon. Il n'avait pas plutôt ouvert la porte et annoncé l'invitée que le comte parut.

— Ainsi, vous voilà bien arrivée jusqu'à nous, mademoiselle, dit Aldo Bernedetti d'un ton d'affabilité distante. Ma femme et moi sommes très heureux de vous recevoir.

Il s'était tourné vers le fond de la pièce. Annick n'eut que le temps d'enregistrer du regard la richesse d'un énorme cabinet chinois en laque noire à dessins dorés, dans une harmonie de gris, gris de la moquette,

gris des murs sous les tapisseries et les tableaux anciens, gris nacré des deux énormes lustres de verrerie vénitienne, gris enfin de satin de ce divan sur lequel la comtesse Laura, assise, l'attendait. Fascinée par la vision de cette femme altière sous sa couronne de cheveux d'or, malgré la simplicité de sa robe de jersey bleu, la jeune fille se demandait tout à coup comment elle avait eu le courage de l'affronter de nouveau.

La comtesse sourit de façon bienveillante sans quitter son divan.

— Ainsi voilà l'aimable jeune Parisienne dont vous m'avez parlé, Aldo, dit-elle. Installé-vous ici dans ce fauteuil près de moi, mademoiselle.

La voix était aimable, presque chaleureuse.

— Oui, dit le comte en s'approchant du fauteuil comme pour l'avancer.

Avant qu'il eût ajouté quoi que ce soit, Annick, sans doute hypersensibilisée par l'émotion, avait cru sentir tomber ce « oui » comme un couperet dans le calme apparent du salon.

— Oui, reprit le comte, j'ai le plaisir, ma chère amie, de vous présenter Annick Saint-Loubert.

Cette fois, la comtesse se dressa, brusquement. Elle se tint très droite, un peu pâle, considérant la jeune fille encore debout devant elle.

— Saint-Loubert ?

Elle semblait avoir du mal à prononcer ce nom. Pourtant, aussitôt, elle se tourna vers son mari en souriant de nouveau. Ses yeux seuls ne souriaient pas.

— Mais... Aldo, vous ne m'aviez pas dit...
— C'était une surprise, ma chérie.
Le « ma chérie » surprit désagréablement Annick. Quelque chose y sonnait faux. Elle eut un regard rapide vers le comte et fut frappée de ce qu'elle surprit sur son visage. Il observait sa femme avec une sorte de sévérité mêlée d'anxiété. Et celle-ci,

sous son regard, pâlisait davantage, puis détournait les yeux.

— Asseyez-vous donc, mademoiselle, répéta-t-elle, en désignant le fauteuil proche du divan.

Elle-même reprit sa place.

— Pardonnez-ma surprise, dit-elle. J'ai eu l'occasion, voilà longtemps, de connaître des Saint-Loubert. La similitude du nom, réveillant des souvenirs, m'a brusquement émue. Pourtant il est évident qu'il ne peut y avoir rien de commun entre vous et ces amis anciens, maintenant disparus.

Elle avait retrouvé tout son calme.

— Fumez-vous ? demanda-t-elle, tendant vers la jeune fille un petit vase de cristal qui contenait des cigarettes.

Annick en prit une, la comtesse aussi. Le comte tendit aimablement son briquet.

Il s'était assis à son tour. Sur un signe de lui, un domestique apparut, passa un plateau de rafraîchissements, puis quitta le salon. Tout en goûtant son orangeade, Annick interrogeait son hôte du regard. Que devait-elle dire ? Il prit les devants.

— Eh bien ! si, ma chère Laura, dit-il de l'air de celui qui annonce une bonne nouvelle, si, si, cette jeune fille a un rapport direct avec vos amis Saint-Loubert. Et c'est pourquoi j'ai pensé que vous auriez plaisir à la rencontrer.

— Pas possible. Mais c'est extraordinaire ! s'écria la comtesse.

Elle considérait maintenant le visage, les yeux, la robe de toile blanche de son invitée avec une attention bizarre.

Si cela est vrai, reprit-elle, je suis doublement enchantée de faire la connaissance de Mademoiselle. Ne serait-elle apparentée que de loin avec mes amis Saint-Loubert et bien que les souvenirs soient si anciens que je suis sans doute incapable de lui trouver avec eux un « air de famille ». La vie passe en effaçant trop de choses, hélas !

Le comte venait de croquer une amande salée avec un air de détachement parfait. Mais il hochait la tête avec un visage ravi.

— Ecoutez-moi bien, Laura, dit-il. La surprise que je vous ai ménagée est cent fois plus agréable que vous n'avez pu jusqu'ici supposer. Mlle Annick Saint-Loubert... c'est bien Annick, n'est-ce pas ?

La jeune fille acquiesça. Elle attendait la suite.

Mademoiselle, ici présente, est, par un de ces miracles dont la vie est friande, la propre nièce de Yan-Loïc Saint-Loubert, le vieil ami chez qui vous aviez passé des vacances inoubliables. Celui-là même dont vous aviez à regret depuis des années, perdu la trace.

— La nièce de Loïc Saint-Loubert ? Non. Je ne puis le croire.

Le temps d'un éclair, la comtesse Laura avait fixé sur Annick des yeux écarquillés, comme si elle eût aperçu un fantôme.

— Mais si. Je suis certain de ce que j'avance, vous pensez bien. Je m'en voudrais de vous faire une fausse joie. C'est chez cette jeune fille que vous êtes allée autrefois. Laura, n'est-ce pas merveilleux ?

La comtesse tenait à la main un petit brezel qu'elle venait de prendre dans une des coupes déposées sur la table. On entendit, dans le silence subit, le petit craquement net que le biscuit fit en se brisant entre ses doigts.

« Elle est vraiment nerveuse, pensa Annick. Je me demande si son mari est sur la bonne voie en pensant que révoit mon oncle la guérirait. »

Cependant, le comte venait de commettre une erreur qu'il fallait rectifier.

— Excusez-moi, monsieur, dit-elle, ce n'est pas chez moi que Mme Bernedetti a pu venir. Mes parents ont toujours habité Paris depuis leur mariage. Et ce n'est qu'accidentellement que nous rendions visite à mon oncle de Quiberon.

(à suivre)

Les 19 morts et les 45 blessés graves du Jour du Jeune fédéral, les 44.162 accidents de la circulation et les 23.559 blessés ainsi que les 1.046 morts des premiers neuf mois de 1967 ne font que souligner ce que tous ceux qui ont le sens de leurs responsabilités ne savent que trop. Si l'on veut arrêter la tuerie qui sévit sur nos routes, il faut, en accord avec la réponse du Conseil fédéral à une petite question du 19 septembre, intensifier et améliorer les mesures de prévention qui ont été prises jusqu'à maintenant. Plus de 80% de tous les accidents sont dus à des défaillances humaines et une grande partie de ceux-ci à « la perte de la maîtrise du véhicule ». Bien que ce fameux paragraphe — d'interprétation assez extensible — ait tendance à disparaître de plus en plus des rapports de police ou des jugements, — car on commence à se rendre compte que les causes d'un accident de la circulation sont d'une nature beaucoup plus complexe ! il est néanmoins indiscutable que, dans bien des cas, un conducteur plus savant et plus expérimenté aurait pu éviter l'accident ou, tout au moins, en réduire les conséquences fâcheuses.

C'est dans le domaine du perfectionnement des conducteurs de véhicules automobiles que le VEZ (Interessengemeinschaft Verkehrserziehung-Zentrum Stockental) intervient dans la lutte contre les accidents. Sous la présidence d'Ernst Beutler, carrossier à Thoune, quelques idéalistes se sont réunis, il y a quatre ans, pour fonder au Stockental près de Thoune un centre d'éducation routière. Il leur fallut quatre années de dévouement et de dur labeur, au cours desquelles les déceptions ne leur furent pas épargnées, pour arriver à trouver un terrain réunissant toutes les conditions requises et avant de pouvoir soumettre au public des plans généraux concrets.

reurs automobiles ni des conducteurs de voitures de sport. Ils servent à prévenir les accidents, en formant de meilleurs conducteurs. On sait qu'un conducteur novice qui vient de passer son permis doit « faire » encore au moins 50.000 kilomètres de route pour avoir l'expérience que requiert le trafic actuel. Ce long processus, qui coûte souvent fort cher, peut être raccourci grâce à des cours de perfectionnement. Le conducteur d'une automobile doit être en mesure d'intensifier son « sens de la conduite » d'un véhicule et d'augmenter son « sens de la circulation », — de la prévision... parfaitement, de la prévision des situations qui se présentent inopinément en pleine circulation — sans se livrer à de dangereuses « expériences personnelles » sur la voie publique. Il ne doit pas seulement apprendre à réagir rapidement, mais aussi à bien réagir, ce qui implique plus qu'un léger bagage de connaissances théoriques et pratiques. Il peut acquérir les deux dans ces cours de perfectionnement. On ne se lance aucunement dans un domaine inconnu, puisque le TCS de Zurich organise de tels cours depuis des années et avec un grand succès. Il est d'ailleurs prévu de reprendre dans son entier le programme des cours du TCS, ce programme ayant désormais fait ses preuves.

Cours spéciaux

Quand nous lisons que le Conseil fédéral estime que des cours spéciaux seraient utiles aux détenteurs de véhicules à moteur et aux cyclistes qui enfreignent à des reprises réitérées les lois de la circulation routière, ceci veut dire que ces « fauteurs perpétuels » d'accidents doivent pouvoir recevoir quelque part l'entraînement dont ils ont besoin. Ce qui ne saurait guère

apprendre à mieux conduire pour éviter les accidents

Il est évident qu'une telle entreprise ne saurait être créée et être viable que si les autorités compétentes et un grand nombre des diverses associations routières et de l'industrie automobile la soutiennent énergiquement. L'état actuel des pourparlers justifie les plus grands espoirs.

Le projet

L'autorisation de construire qui a été demandée prévoit la réalisation d'une piste d'environ 1.500 mètres de longueur au Steingmoos près de Niderstocken (aux environs de Thoune). Le terrain pourrait être adapté aux exigences d'un tel projet avec des moyens relativement modestes. La construction des locaux indispensables, vestiaires, halle de garage, toilettes, ateliers, salle de cours et restaurant — prévus provisoirement sous forme de baraques — devrait commencer immédiatement. Le système des baraques permet de prévoir toutes sortes de variantes lors de l'agrandissement des installations. La première étape des travaux — qui devrait débuter en mars 1968 — prévoit l'aménagement d'environ 30.000 m², ce qui reviendrait, estime-t-on, à 800.000 francs environ. On envisage un agrandissement de 100% de toute l'installation. Une partie de celle-ci devrait pouvoir être utilisée vers le milieu de 1968.

Enseignement de base

Les autorités, les associations, les revues spécialisées et les élèves eux-mêmes insistent de plus en plus sur la nécessité de mettre des pistes d'exercice à la disposition des élèves automobilistes.

Dans un centre d'éducation routière, l'élève peut apprendre à démarrer, freiner, débrayer, accélérer, à se garer et à s'arrêter, à conduire correctement dans les tournants, à tourner, à exécuter des marches arrière, sur un terrain clos où il ne met pas les autres usagers de la route en danger. Il peut apprendre ainsi la technique de la conduite et être laissé seul au volant d'une voiture sans trop de risques, avant d'être lancé dans la circulation.

Perfectionnement

Précisons-le d'emblée : ces cours de perfectionnement ne sont pas destinés à apprendre aux conducteurs à conduire vite ou à foncer sur les routes. Ces cours ne forment pas des cou-

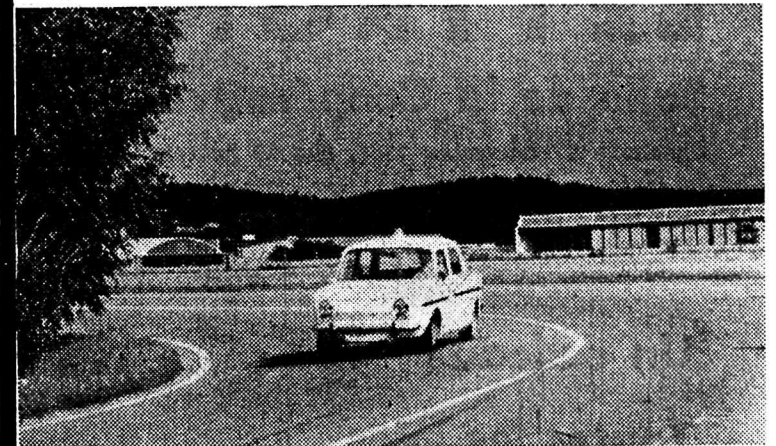
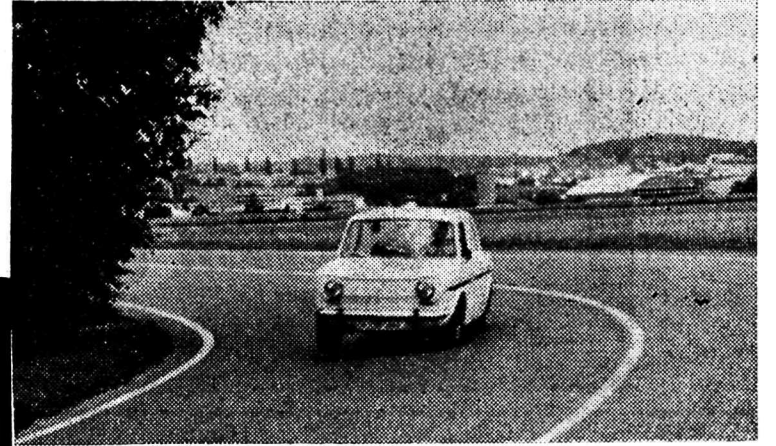
avoir lieu sur la voie publique. Cette collaboration entre les autorités et le VEZ ouvre la voie à des perspectives absolument nouvelles et du plus haut intérêt pour l'avenir, et il faut se féliciter de ce que le canton de Berne ait pris l'initiative d'une telle collaboration qui devrait permettre aux autres autorités cantonales de recueillir de précieuses expériences.

Il y a également des conducteurs et des conductrices qui n'ont plus conduit depuis longtemps ou qui, pour d'autres raisons, ne se sentent plus tout à fait à la hauteur dans le trafic actuel. Nous pensons qu'ils seraient heureux de trouver quelque part un lieu où ils pourraient renouveler ou améliorer leur technique de conduite avant de reprendre le volant sur les routes. Le VEZ permet en outre de former des conducteurs professionnels : police, ambulances, pompiers, conducteurs de camions et de cars, de véhicules agricoles — sans oublier des cours destinés aux professeurs de conduite !

Manifestations complémentaires

De nombreuses possibilités s'offrent au VEZ : organisation de gymkanas pour automobiles et camions, slaloms pour toutes les catégories de conducteurs trouveraient des conditions idéales sur un tel terrain. Les importateurs d'automobiles pourraient faire là une démonstration de leurs véhicules bien mieux que dans leurs vitrines. On pourrait y faire des tests et y procéder à des mesures en toute tranquillité. Toutes les démonstrations ou les manifestations qui nécessitent actuellement le barrage de tronçons de routes pourraient avoir lieu désormais dans le Stockental. Les salles de cours destinées à l'enseignement de la théorie permettraient d'organiser des conférences ou des réunions de spécialistes sur des sujets se rattachant à la prévention des accidents (par exemple, sur la recherche concernant les causes des accidents, etc.), conférences qui pourraient se tenir ainsi plus aisément et en un seul lieu.

Le centre d'éducation routière peut servir à toutes sortes d'utilisations. Son rôle dans la lutte pour la prévention des accidents peut être primordial. Nous ne pouvons que souhaiter que cette collaboration entre l'initiative privée, les autorités et tous ceux qui s'intéressent à la lutte menée contre les accidents de la circulation, porte rapidement ses fruits et qu'il soit possible au VEZ de commencer son activité dans le courant de l'été 1968.

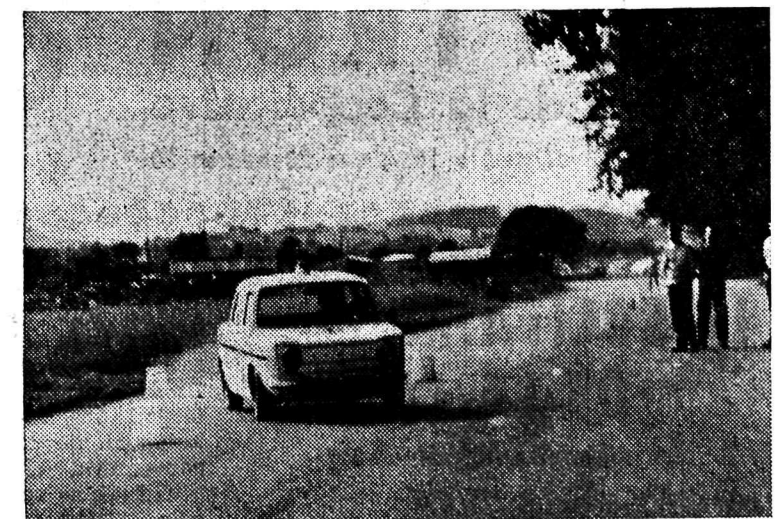


Durant les cours de perfectionnement, les élèves s'exercent, entre autre, à freiner dans un tournant.

Le « balancement » de la voiture provoque une situation dangereuse.

Seule solution : freinage intermittent alternant avec un redressement adéquat de la direction.

Ne modifiez jamais la direction quand vous freinez !



N'appuyez pas obstinément sur la pédale du frein si un obstacle surgit inopinément devant vous, sinon vous aurez de la casse. Freinez par intermittence, lâchez le frein et en même temps, donnez un coup de volant sec pour déboîter ; redressez les roues avant et freinez à nouveau par intermittence. C'est ainsi qu'il faut agir !

Quelques faits qui doivent être rappelés...

Depuis le milieu de 1966, les 57.700 kilomètres du réseau routier suisse voient circuler plus d'un million de voitures automobiles et de véhicules à usages combinés portant des plaques de police helvétiques.

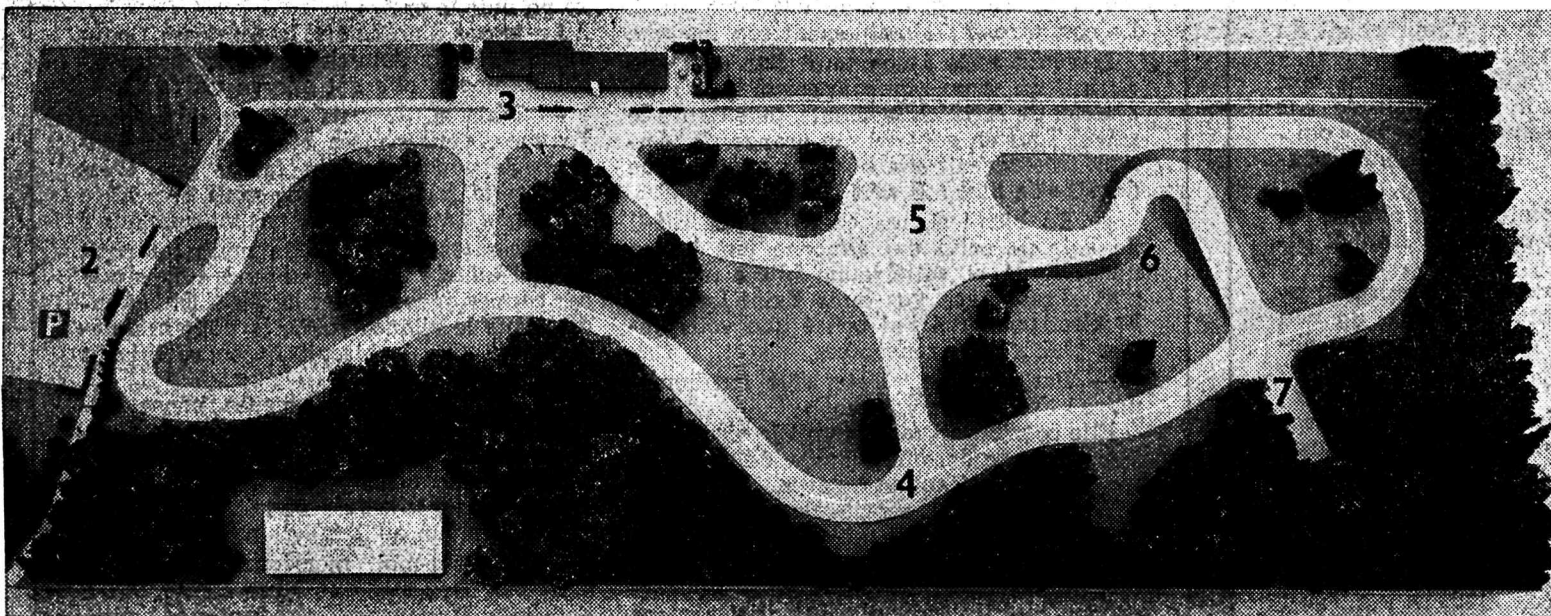
Si l'on ajoute à ce chiffre 112.000 véhicules utilitaires, 514.000 cycles à moteur et motocyclettes, on arrive au total de 1,6 million. Sont venus s'ajouter l'année dernière à ce total environ 31 millions de véhicules étrangers dont les conducteurs firent un séjour en Suisse ou y passèrent seulement.

Les postes de contrôle automatiques qui enregistrent la densité de la circulation à des points névralgiques du réseau routier signalèrent une augmentation moyenne de 7,8% par rapport à 1965.

La production de l'industrie automobile européenne en est actuellement, avec 8 millions de voitures par an, au point où en était la production américaine il y a environ cinq ans. L'Europe a toutefois un potentiel de 400 millions d'habitants, alors que les Etats-Unis avec le Canada n'arrivent qu'à 215 millions.

Et quelques prévisions

Chaque cinquième personne possède une voiture en Suisse. Un accroissement semble presque impossible... — mais cette même conclusion s'est déjà révélée erronée dans le passé. On peut donc admettre raisonnablement que, dans des conditions normales, le parc automobile passera de 1,12 million en 1966 à plus de 2 millions en 1975.



La maquette du VEZ - Centre d'éducation routière dans le Stockental près de Thoune.

1. Accès au terrain.
2. Place de parc.

3. Ensemble des bâtiments.
4. Piste (env. 1500 m.)
5. Place d'exercice.
6. Partie montagneuse, 10% d'inclinaison et de déclivité.
7. Cul-de-sac.

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE DE VOTRE LOGEMENT

ASSUREZ VOTRE AVENIR



en plaçant vos économies sur un livret d'épargne de la

Vous bénéficierez ainsi des avantages que

LA BANQUE CANTONALE DU VALAIS

accordé à ses clients à l'occasion de son 50ème anniversaire :

- Priorité dans l'octroi des crédits aux détenteurs d'un livret d'épargne
- Nouvelle formule d'épargne - logement sans obligation pour le déposant
- Nouvelles possibilités de retraits sans préavis
- Rendement intéressant

Sécurité - Discrétion - Garantie de l'Etat

Documentation et renseignements auprès des Agences, Comptoirs, Représentants et au Siège de Sion.

P 631 S

CINEMAS

★ Martigny - Etoile ★

Jusqu'à dimanche 17 - (18 ans révolus) - Dimanche : matinée à 14 h. 30 - Samedi : 1 seule séance à 20 h. 30 - Annie Girardot et Maurice Ronet dans :

TROIS CHAMBRES A MANHATTAN
de Marcel Carné d'après Georges Simenon.

Nos matinées spéciales : Samedi à 17 h. 15 - (16 ans révolus) - Film d'art et d'essai :

IL ÉTAIT UNE FOIS UN VIEUX ET UNE VIEILLE

Un film russe de G. Tchoukhraï.

Domenica alle ore 17 - Alan Steel e Ettore Manni in :

GOLIA E IL CAVALIERE MASCHERATO

In italiano - (16 anni comp.)

★ Martigny - Corso ★

Jusqu'à dimanche 17 - (16 a. révolus) - Dimanche matinée à 14 h. 30 - Un film de cape et d'épée :

LE PRINCE NOIR

avec Lex Barker et Marianne Hold.

Dimanche à 17 h. - (16 ans révolus) - Des aventures avec Cornel Wilde :

LA PROIE NUE

★ Fully - Michel ★

Jusqu'à dimanche 17 - (16 a. révolus) - Une œuvre belle et courageuse :

L'OMBRE D'UN GÉANT

avec Kirk Douglas et J. Wayne.

★ Saxon - Rex ★

Jusqu'à dimanche 17 - (16 a. révolus) - Une épopée fantastique :

LES ROIS DU SOLEIL

avec Yul Brynner et George Chakiris.

★ Riddes - L'Abeille ★

Vendredi et dimanche :

LE TÉMOIN DU 3ème JOUR

★ Ardon - Cinéma ★

Samedi - Dimanche, 20 h. 30 - (18 ans révolus) - M. José Nat, J.L. Trintignant dans un policier au suspense insolite :

SAFARI DIAMANTS

Rivalité et règlement de compte dans la faune des gangsters.

A vendre sur bon passage sur la route de Crans-Montana

Bon café-restaurant

avec jeu de quilles et appartement de 4 pièces. - 1000 m2 de terrain Fr. 180.000 Pour traiter s'adresser à : l'Agence Immobilière César Micheloud, 27, place du Midi, 1950 SION. Tél. (027) 2 26 08 (à midi : 2 20 07). OFA 06.051.85 L



Circulan vous soulagera et combattra avec succès les troubles circulatoires ! Circulan chez votre pharmacien et droguiste. 1 litre Fr. 20.55, 11.25, 4.95 P 327 Z

A vendre aux Mayens de la Zour/Savièse

1600 m2 de TERRAIN À BÂTIR

en bordure de route goudronnée, eau, électricité sur place. Prix Fr. 25 le m2. Pour traiter, s'adresser à l'Agence Immobilière César Micheloud, 27 pl. du Midi, 1950 Sion. Tél. (027) 2 26 08 (à midi 2 20 07). OFA 55 L

A vendre à Magnot/Vétroz, en bordure de la route cantonale

superbe parcelle pour bâtir

980 m2, Fr. 25, le m2, conviendrait également pour atelier - magasin - dépôt garage. Pour traiter, s'adresser à l'Agence Immobilière César Micheloud, pl. du Midi 27, 1950 SION. Tél. (027) 2 26 08 à midi : 2 20 07. OFA 57 L

DACHSTEIN a la confiance des sportifs!

Une chaussure de ski à lacets? Pourquoi pas! Bien des gens n'en veulent pas d'autres. Et nous la recommandons aussi, car cette chaussure de ski satisfait à toutes les exigences auxquelles elle doit satisfaire!



DAVOS

Pratique chaussure de ski à couture tyrolienne. Tige rembourrée

Messieurs 59.90
Dames 54.90
Enfants 37.90

ZÜRS

Chaussure de ski à couture tyrolienne et double tige. Modèle de luxe avec protège-cheville

Messieurs 84.90
Dames 79.90
Enfants 59.90

Bata

Sion : Place du Midi
Martigny : Place Centrale
Monthey : Place du Marché

Sierre : Avenue Général-Guisan
Brig : Schuhhaus ZUM BAHNHOF, Bahnhofplatz



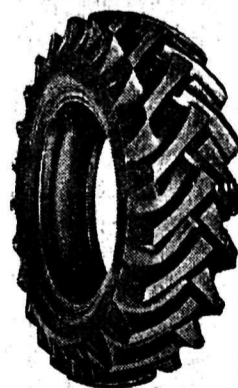
TECHNICUM CANTONAL BIENNE ETS

L'Ecole Technique Supérieure (ETS) à enseignement bilingue

Examens d'admission 1968

Divisions techniques - Mécanique technique - Electro-technique - Architecture - Technique de l'automobile. Microtechnique / Technique horlogère. Ecole d'Horlogerie et de Micromécanique - Horlogers complets - Rhabilleurs - Micromécaniciens Dessinateurs-horlogers - Régleuses

Année scolaire 1968/69
Délai d'inscription : 6 janvier 1968.
Examens d'admission : 29 et 30 janvier 1968.
Début du semestre d'été : Mardi, le 16 avril 1968.
Formule d'inscription et enseignements par le Secrétariat, Rue de la Source 21, 2501 BIENNE.
Le Directeur : C. Baour. P 1 U



Regommage

TOUTES DIMENSIONS ENVIRON 50% D'ÉCONOMIE

TYVALUG S. A.

VEVEY, avenue Gilamont, 40 Tél. (021) 51 49 61
LAUSANNE, Rte Neuchâtel, 12 Tél. (021) 25 72 22
SION, rue de la Dixence Tél. (027) 2 56 95
GENÈVE, rue Adrien-Lachenal, 26 Tél. (022) 35 47 66

Le roi de Grèce en exil. Les colonels triomphent

Le roi Constantin de Grèce a pris la tête d'un coup d'Etat pour libérer le pays de la conspiration des colonels qui avait permis, ce printemps, l'instauration de la dictature. L'opération a échoué. L'armée, dans laquelle les révolutionnaires avaient placé beaucoup de leurs hommes aux postes d'officiers subalternes, n'a pas suivi le roi Constantin dans la mesure escomptée. D'autre part, le coup d'Etat a manqué de préparation et l'effet de surprise n'a pas joué, car le régime des colonels dispose d'un réseau de renseignements très bien organisé. Aujourd'hui donc, le roi Constantin est en exil en Rome et, comble de l'ironie, les révolutionnaires du 24 avril parlent d'instituer une nouvelle Constitution « dans un sens démocratique ». Il est certain que celle-ci supprimera la monarchie.

Egalement dans ce numéro :

- Jean Cleusis : Où allons-nous ?
- Martigny : A la veille d'une importante votation.
- La votation fédérale sur l'amnistie fiscale.

MONTESQUIEU :

Un flatteur est un esclave qui n'est bon pour aucun maître.

Journée d'élections à l'Assemblée fédérale

Atmosphère des grands jours, jeudi matin au Palais fédéral, où a lieu la première réunion de l'Assemblée fédérale de cette 38^e législature. Il s'agit de la réélection des sept membres du Conseil fédéral, de l'élection du président de la Confédération et du vice-président du Conseil fédéral. L'assemblée prendra acte, ensuite, de la démission de M. Charles Oser, chancelier de la Confédération et élira son successeur pour la nouvelle législature. Puis ce sera l'élection de trois nouveaux juges au Tribunal fédéral, en remplacement de M. O. Deggeller, A. Favre et G. Muheim, démissionnaires, et d'un juge au Tribunal fédéral des assurances, en remplacement de M. A. Gysin, démissionnaire. Enfin, l'assemblée élira, comme tous les deux ans, le président et le vice-président du Tribunal fédéral des assurances pour 1968 et 1969.

LA REELECTION DU CONSEIL FEDERAL

En ouvrant la séance, à 9 heures précises, le président Conzett, constate que l'assemblée peut délibérer valablement, le quorum étant atteint. En fait, on ne note que trois absences, 241 députés occupant leurs sièges — et les tribunes publiques sont comblées...

En sa qualité de président du groupe radical, M. Weber, d'Altdorf, lit préalablement une déclaration aux termes de laquelle le groupe exprime le souhait que la répartition des portefeuilles soit désormais plus conforme aux capacités des titulaires. Cette déclaration est appuyée par le groupe des indépendants, au nom duquel s'exprime M. Vontobel, président.

Le président procède alors à l'élection des membres du Conseil fédéral par rang d'ancienneté. C'est tout d'abord, M. Spühler, l'actuel vice-président du Conseil fédéral, qui est réélu par 170 voix sur 241 bulletins délivrés

et rentrés. Il y a 54 bulletins blancs, la majorité absolue est ainsi de 94 voix. M. von Moos obtient 162 voix sur 241 bulletins délivrés et rentrés. La majorité absolue est de 89 voix ; il y a 15 voix éparses. A son tour, M. Tschudi est réélu par 171 voix. Cette fois, 242 bulletins ont été délivrés — on ne connaît pas le retardataire ! — mais 240 seulement, sont rentrés. Il y a 49 bulletins blancs et 20 voix éparses. La majorité absolue est de 96 voix. Pour M. Schaffner, il n'y a de nouveau plus que 241 bulletins délivrés ; 240 bulletins sont rentrés ; dont 58 blancs. La majorité absolue est de 92 voix. M. Schaffner est réélu par 162 voix. Il y a 20 voix éparses. Suit l'élection de M. Bonvin, l'actuel président de la Confédération. On annonce la délivrance de 242 bulletins. Sur les 241 rentrés, 64 sont blancs. La majorité absolue étant de 89 voix, M. Bonvin est réélu par 151 voix ; il y a 26 voix éparses. Suit la réélection de M. Gnägi, sur 242 bulletins délivrés et 240 rentrés, il y a 66 bulletins blancs et 22 voix éparses. M. Gnägi est élu par 152 voix, la majorité absolue étant de 88. On passe enfin à l'élection de M. Celio, qui accéda au Conseil fédéral il y a tout juste une année : 239 bulletins ont été délivrés et rentrés. Il y a 40 bulletins blancs et 20 voix éparses. La majorité absolue étant de 100 voix, M. Celio est brillamment réélu avec 180 voix.

LE PRESIDENT DE LA CONFEDERATION POUR 1968

Ayant constaté que tous les membres du Conseil fédéral sont réélus, le président Conzett annonce l'élection du président de la Confédération pour 1968. Des 239 bulletins délivrés et rentrés, 59 sont blancs et 6 nuls. La majorité absolue est de 88 voix. M. Willy Spühler est élu président par 148 voix.

LE VICE-PRESIDENT DU CONSEIL FEDERAL

Selon le système de rotation d'usage, c'est à M. von Moos, que revient la vice-présidence du Conseil fédéral. Sur les 237 bulletins délivrés et rentrés, 73 sont blancs et 3 nuls et la majorité absolue est de 82. M. Ludwig von Moos est élu par 145 voix.

LE NOUVEAU CHANCELIER DE LA CONFEDERATION

Le président fait lire la lettre de démission de M. Charles Oser, chancelier de la Confédération, qui se retire à l'âge de 65 ans. Puis il fait longuement l'éloge du démissionnaire dont il retrace la carrière extrêmement féconde tant comme fonctionnaire que comme magistrat et lui présente les remerciements et les vœux du Parlement aux applaudissements de l'assemblée.

Avant de procéder à l'élection de son successeur que le groupe conservateur présente en la personne de M. Huber, secrétaire du Département de l'économie publique, M. Sauser, démocrate de Zurich, présente en son nom personnel, la candidature de M. Félix Weber, qui n'a pas donné son accord expressément. La majorité absolue étant de 116 voix, M. Karl Huber est élu chancelier par 126 voix. M. Weber recueille 51 voix, M. Brühwiler, secrétaire de l'Assemblée fédérale, 45. Il y a 8 voix éparses.

Le nouvel élu remercie l'assemblée de la confiance qui lui est témoignée et en reporte l'honneur sur son canton de Saint-Gall.

QUATRE NOUVEAUX JUGES FEDERAUX

La série des élections continue par la désignation des successeurs à MM. O. Deggeller, A. Favre et G. Muheim qui abandonnent tous trois leur charge de juges du Tribunal fédéral pour avoir atteint leur 70^e année. Sont élus, sur un seul bulletin, MM. Henri Fragnière, de Sion, par 169 voix, Arthur Haefliger, de Soleure, par 168 voix, et Erhard Schweri, de Zurich, par 158 voix. Un quatrième candidat, M. Hans Glattfelder, de Zurich, obtient 50 voix. Il était présenté par le groupe des Indépendants.

Au Tribunal fédéral des assurances, un successeur est donné à M. A. Gysin, démissionnaire, en la personne de M. Théo Bratschi, de Lucerne, qui est élu par 185 voix sur 188 bulletins valables.

L'assemblée fédérale procède enfin à l'élection du président et du vice-président du Tribunal fédéral des assurances pour les années 1968 et 1969. Sont élus : président, M. Adolf Boner par 176 voix, et vice-président, M. René-Frank Vaucher, par 175 voix.

Les aléas d'une élection

Ainsi M. Celio obtient le plus grand nombre de voix, soit 180, pour la réélection du Conseil fédéral. C'est là un succès amplement mérité pour le nouveau conseiller fédéral radical tessinois qui, placé à la tête d'un département qui ne jouit pourtant pas d'une extraordinaire faveur surtout après le battage fait autour des « Mirages », a su prendre ses responsabilités et s'exprimer sans détours sur les problèmes de l'armée. D'autre part, M. Celio jouit d'une indiscutable autorité par ses capacités reconnues dans le monde des affaires et l'efficacité de son travail lui vaut l'admiration générale.

A l'autre bout du tableau nous trouvons M. Roger Bonvin, le moins bien élu avec 151 voix, alors qu'il est encore revêtu de la charge de président de la Confédération jusqu'à la fin de cette année.

Nous étions quelques-uns à soutenir, lors d'une récente émission de télévision consacrée à M. Bonvin, que la seule partie intéressante de ce reportage était la finale, dirigée par M. Pierre Béguin, qui abordait le problème du gouvernement et du rôle, à cet égard, du président de la Confédération. D'autres se sont sentis gênés par cette conclusion qui n'a pas permis à M. Bonvin d'apporter des réponses claires aux questions posées et qui se trouvait mal à l'aise face à la caméra.

A nos yeux, le problème est là. D'un côté on voit l'indiscutable popularité dont jouit M. Bonvin et beaucoup de ses amis, qui multiplient les occasions de ce culte, rendent sans le vouloir le pire des services au magistrat fédéral en le montrant sous un aspect sympathique, certes, mais peu en rapport avec les hautes fonctions dont il est

investi, mais en oubliant qu'un conseiller fédéral se doit avant tout aux affaires concernant l'ensemble de la Suisse.

Ajoutons qu'au poste de ministre des finances M. Bonvin n'est pas dans son élément et qu'il doit, par conséquent, faire la part trop belle à ses chefs de service, ce qui lui est reproché même dans les milieux qui, lors de son élection, lui ont accordé leurs voix en toute confiance.

Ces considérations pour expliquer le résultat de l'élection de M. Bonvin qui sera décevant pour tous ceux qui ne savent pas faire la différence entre la popularité dont il jouit en Valais et l'appréciation des parlementaires, mais résultat qui était prévisible puisque la plupart des observateurs attentifs de la vie fédérale l'indiquaient à peu de choses près bien avant l'ouverture du scrutin.

L'ELECTION DE M. FRAGNIERE

M. Henri Fragnière, juge cantonal valaisan, s'en ira à Lausanne dès l'an prochain, siéger au Tribunal fédéral.

Son élection sera fêtée à Sion aujourd'hui après midi au cours d'une réception aménagée par l'Etat du Valais. Nous félicitons M. Fragnière pour son succès, qui est dû au vote, sans distinction de partis, de toute l'Assemblée. C'est là un résultat réjouissant lorsqu'il s'agit de désigner nos autorités judiciaires et nous sommes certain que M. Fragnière saura en tenir compte dans ses nouvelles fonctions fédérales. Succédant à MM. Couchevin et Favre au Tribunal fédéral, il assure au Va-

lais sa place à la plus haute autorité judiciaire du canton et nous formons les meilleurs vœux pour qu'il soit en tous points digne de ses devanciers.

LE NOUVEAU CHANCELIER

M. Huber a été élu, comme prévu, avec l'appui des groupes qui inaugurent ainsi sans anicroche cette sorte de « contrat de législature » indispensable dans un Parlement d'où ne se dégage ni majorité, ni opposition valables. Nous rappelons à ce propos que M. Aloys Copt, notre nouveau conseiller national, avait, dans son premier billet parlementaire « pronostiqué » exactement, sur tous les points, ce qui s'est passé hier lors des élections. C'est dire que M. Copt n'a pas mis beaucoup de temps pour comprendre ce qui se passe à Berne et pour s'adapter, en parlementaire chevronné qu'il est, aux conditions particulières faites aux nouveaux venus sous la Coupole fédérale.

Citons pour le sourire, avant de terminer, l'aventure survenue à M. Rodolphe Tissières qui, appelé dans la salle de lecture avant le vote du budget militaire, a entendu la sonnette annonçant le scrutin et s'est précipité dans la salle pour ne pas manquer le vote. Dans sa hâte, il n'a pas remarqué que l'on en était déjà à ce que M. Biollaz, président du Grand Conseil, appelle « contre épreuve ». Et M. Tissières de se lever... pour voter contre le budget militaire, avec le Parti du Travail ! Tout s'est terminé par des rires mais le vote de M. Tissières reste acquis pour la postérité !

Gérald Rudaz

DISTRICT DE MONTHHEY

MONTHHEY

Séance du Conseil général

Sous la présidence de M. Georges Kaestli, trente-sept membres seulement du législatif montheyens se sont réunis lundi 11 décembre. Les absents ont dû penser qu'il faisait trop froid pour s'occuper des affaires communales !

Assistaient également à la séance : MM. Bavarel, président ; J.-L. Descartes, S. Niklaus, J. Rithner, municipaux ; Ed. Delavy et G. Barlaty, chefs de service.

M. Kaestli rappelle la mémoire et la carrière exceptionnelle de M. Maurice Delacoste. En hommage à ce grand magistrat qui consacra toute sa vie aux affaires publiques, l'assemblée observe une minute de silence.

La lecture par le secrétaire G. Mailleur du procès-verbal de la dernière séance ne provoquant aucun commentaire, le premier objet inscrit « Adaptation des rentes des retraités de l'administration » est traité par les conseillers. Après une brève discussion, cet objet est ratifié et le Conseil examine dans le détail les crédits complémentaires dont le montant total est d'environ 334 000 francs. Il s'agit de crédits accordés par le Conseil communal en cours d'année pour l'exécution de travaux non prévus au budget, travaux justifiés et imprévisibles, il va sans dire. Ce point de l'ordre du jour fait, comme le précédent, l'objet d'un rapport circonstancié de M. A. Médico.

Différentes questions fort judicieuses sont posées au sujet de ces divers crédits avant que l'objet soit accepté à l'unanimité.

TRANSACTIONS DE TERRAINS

La suppression d'une route prévue au plan d'aménagement au lieu dit « Mazot » qui avait été renvoyée au Conseil communal pour de plus amples informations, il y a quelques mois, revient au Conseil général pour examen après avoir été mise régulièrement à l'enquête publique.

Cet objet, assorti d'un échange de terrains entre la Commune et M. Emmanuel Marclay, est présenté par M. G. Rivoire, rapporteur de la commission spéciale. M. G. Barlaty, directeur des Travaux publics, précise que cette transaction permet le remaniement parcellaire de terrains appartenant soit à la commune, soit à M. Marclay, et permet, dès lors, d'obtenir des surfaces propres à la construction dans une zone du coteau bien exposée. Approbation est donnée.

Un dernier objet concerne trois artisans qui ont acquis des terrains communaux dans le quartier des « Bans » et qui désirent agrandir leurs parcelles respectives par une bande de 5 m. de large pour permettre une extension future de leurs ateliers, situés dans une zone prévue à cet effet.

Plusieurs points sont soulevés, auxquels répondent MM. Bavarel et Barlaty avant que l'accord du Conseil général soit donné pour la vente de cette bande de terrain.

Au chapitre « divers », les questions habituelles relatives à la circulation, l'entretien des chaussées, le service de police et le service électrique sont posés et réponse est donnée aux interpellants.

Le Conseil général se réunira à nouveau le 18 décembre pour l'examen du budget de l'année 1968. Il est à prévoir que la séance sera sensiblement plus longue.

DISTRICT DE CONTHEY

VÉTROZ

Loto de l'Union

Dimanche 17 décembre dès 15 h. 30, la fanfare l'Union organise son loto à la salle de l'Union. De nombreux et beaux lots récompenseront les gagnants mais tout le monde sera gagnant puisqu'il s'agit d'un jeu, certes, mais surtout de l'appui que tous les amis de l'Union ne manqueront pas de lui manifester à cette occasion pour dire « merci » à nos musiciens et leur souhaiter de la meilleure manière de bonnes fêtes de fin d'année et une heureuse nouvelle saison musicale.

Communiqué

AUX ASSOCIATIONS CANTONALES SPORTIVES, AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES, AUX ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

L'Association des journalistes sportifs valaisans, qui est une section de l'Association suisse des journalistes sportifs, compte actuellement dix-neuf membres. A l'intention des associations sportives cantonales, des sociétés sportives et des organisations de manifestations sportives, nous en donnons ci-après la liste complète, à savoir : MM. Pierre Anchisi, Sion ; Jean-Pierre Bähler, Sion ; Johnny Baumann, Vernayaz ; Marco Blatter, Viège ; Alain Clivaz, Sierre ; Jean-Claude Colomba, Monthey ; Max Frossard, Sion ; Wally Leya, Sierre ; Jacques Mariéthoz, Sion ; Emile Marschall, Sion ; Paul Morand, Sion ; Maurice Muller, Viège ; Gilbert Pillet, Sierre ; Roman Salzgeber, Viège ; Rudolf Reber, Sion ; Bernard Udriot, Sion ; Eugène Uldry, Saint-Maurice ; Louis Tissonnier, Brigue, Ch.-H. Penon, Sion.

Pour les vigneronnes de Leytron et de Chamoson

La Station cantonale d'essais viticoles organisera, probablement jeudi, 14 décembre, une demi-journée d'instruction avec visite de vignes sur le système guyot double mi-haut (160-200 x 80-100). On peut transformer les go-belets.

S'inscrire jusqu'au mardi 12 décembre à midi au : Tél. 2.15.40. - Les vigneronnes eux-mêmes le disent, c'est le système de l'avenir.

La semaine dans le monde

Vendredi 8 décembre

● **YEMEN** — Profitant de ce que les troupes égyptiennes sont évacuées, les royalistes, chassés du pouvoir en 1962, assiègent la capitale Sanaa.

● **PEROU** — Un avion avec 60 passagers et 5 membres d'équipage s'écrase dans la forêt amazonienne, au sud-est de Lima.

● **CIS JORDANIE** — Les forces israéliennes tuent six membres des commandos arabes qui avaient pénétré en territoires occupés et récupèrent un important armement en partie d'origine chinoise.

Samedi 9 décembre

● **GRECE** — Un tribunal civil d'Athènes condamne vingt-quatre membres du syndicat des ouvriers du bâtiment à des peines allant de deux à trente mois de prison, pour « résistance aux autorités ».

● **FRANCE** — Une semaine après le rapt de Versailles, une fillette de douze ans disparaît à Chalon-sur-Marne. On suppose qu'elle a été enlevée par un automobiliste.

● **EGYPTE** — La Syrie participe à la conférence préparatoire du prochain « sommet » au Caire, elle qui auparavant avait décidé de boycotter la dite conférence.

Dimanche 10 décembre

● **FRANCE** — Tragique dénouement de l'enlèvement du petit Emmanuel Maillart, qui est retrouvé assassiné. Son ravisseur et meurtrier, un lycéen de quinze ans, a passé aux aveux.

● Le corps de la petite Marie-Claude Gervais, disparue la veille, est retrouvé dans un canal.

● **ETATS-UNIS** — Un incendie éclate dans un bâtiment de l'Université de Pensylvanie où logaient 80 étudiants : Cinq morts et une dizaine de blessés.

Lundi 11 décembre

● **INDE** — La terre tremble dans la partie occidentale du pays et provoque la destruction de la ville de Koyanagar. Un premier bilan fait état de 100 morts et 2300 blessés.

● **VIETNAM** — Mise en place de la « ligne Mc Namara » sorte de barrière équipée d'engins électroniques, dont le but est d'enrayer l'infiltration des Nord-Vietnamiens dans le sud.

● **CHILI** — L'achèvement de Valparaíso interdit le port du bikini sur

son diocèse, et celles qui enfreindront cette interdiction se verront privées de leurs droits aux sacrements, ainsi que leurs parrains et marraines.

Mardi 12 décembre

● **FRANCE** — Tandis que le petit Emmanuel Maillart est enterré dans l'intimité, son ravisseur François M. tente de se suicider en s'ouvrant les veines.

● **VIETNAM** — La bataille de Bong Son, qui a opposé durant six jours des éléments du 165^e régiment nord-vietnamien à des troupes du sud, prend fin. Bilan : Près de 550 morts.

● **ALGERIE** — Temps catastrophique sur le nord du pays, où dix-neuf personnes ont roué la mort. Le port d'Alger est complètement paralysé et la neige se situe à la limite du Sahara.

Mercredi 13 décembre

● **GRECE** — Le roi Constantin, avec l'approbation des chefs des partis politiques, tente un contre-coup d'Etat, mais la dictature des militaires prend le dessus, et le roi quitte le pays pour Rome.

● **POLOGNE** — Rupture d'un barrage de retenue dans une mine de cuivre en Silésie. La boue et l'eau déferlent à travers cinq villages situés à proximité, faisant 18 morts.

● **DAHOMY** — Evénements graves ayant à l'origine les syndicats. Le général Soglo, qui avait pris le pouvoir il y a deux ans, serait obligé de démissionner.

● **ETATS-UNIS** — Les Américains organisent le plus long pont aérien de l'histoire en envoyant 10.500 soldats et 6.000 tonnes de matériel du Kentucky à la base de Bien Hoa au Vietnam.

Jeudi 14 décembre

● **GRECE** — Le calme règne à Athènes après le contre-coup d'Etat manqué du roi Constantin. Il semble même que les militaires aient favorisé la fuite du monarque et de sa famille à Rome.

● **VIETNAM** — L'aviation américaine procède à des bombardements en force sur Hanoi après quatre semaines de répit, dû au mauvais temps.

● **CANADA** — M. Lester Pearson, premier ministre, annonce sa décision de prendre sa retraite au début de l'année.